



PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU VENDREDI 6 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 6 décembre à 9h30, le bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 29 novembre 2019, s'est réuni à Saint-Contest, dans une salle de réunion du restaurant LE TABLIER, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents : Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LELANDAIS Jacques, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MARIE Joël, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques.

Etaient excusés : Monsieur BLIN François, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur GABRIEL Christian, Monsieur GIRARD Henri, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur TALBOT Jacques.

Pouvoirs : Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame GOURNEY-LECONTE Catherine.

Etaient également présents : M. Bruno DELIQUE, Directeur Général, M. Bruno LEMOIGNE, Directeur Général Adjoint, Mme Sylvie DURAND, Directrice du Département Concessions et Solidarité, M. Jérôme DANIEL, Directeur du Département Administration-Finances, Mme Florence LEROYER, assistante de Direction et Mme Nathalie NIGAIZE, Responsable du service des Assemblées.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON a été nommé secrétaire de séance.

Le Bureau Syndical étant composé de 25 membres en exercice ; le quorum est donc de 13. M. Jacques LELANDAIS constatant la présence de 16 membres, à l'ouverture de la séance, le Bureau Syndical peut valablement délibérer.

L'ordre du jour est conforme à la convocation. Son contenu étant assez intense, Monsieur le Président propose de débiter la séance par les travaux des commissions afin d'aborder les points nécessitant délibération en début de séance.

I. TRAVAUX DES COMMISSIONS

ENERGIE

- Compte-rendu des décisions du Président, en vertu de la délégation du Comité Syndical
- Projet de centrale photovoltaïque au sol – Vire Normandie
- DTMO du SDEC ENERGIE à la commune d'Hermanville-sur-Mer, pour le projet photovoltaïque de la toiture du futur pôle enfance jeunesse et socio-culturel de la commune
- Programme de Bornes de recharge pour véhicules électriques
- Convention de groupement de commande pour un logiciel « achat d'énergie »

ADMINISTRATION-FINANCES

- Rapport d'Orientations Budgétaires 2020 – Budget principal
- Rapport d'Orientations Budgétaires 2020 – Budget annexe Energies Renouvelables « EnR »
- Rapport d'Orientations Budgétaires 2020 – Budget annexe Mobilité Durable « MD »
- Engagement de crédits d'investissement avant le vote des budgets 2020
- Financements par fonds de concours
- Déclaration des effectifs

CONCESSION ELECTRICITE

- Convention pour un référentiel commun Terme I
- Convention dite d'expérimentation : pertes techniques
- Projet de modification du régime du FACE (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification)
- Protocole B - Actualisation de la valeur vénale des terrains situés hors zones constructibles

CONCESSIONS GAZ

- Avenant n°17 d'extension du périmètre du contrat historique GRDF
- Avenants aux conventions de concessions PRIMAGAZ (DSP1 et 2)

NOUVELLES TECHNOLOGIES

- Compte-rendu des décisions du Président, en vertu de la délégation du Comité Syndical

TRAVAUX

- Programme d'extension du réseau public d'électricité – 8ème tranche 2019
- Programme de sécurisation du réseau public d'Electricité – 1ère tranche 2020
- Programme de renforcement du réseau public d'Electricité – 2ème tranche 2020
- Programme d'extension du réseau public d'électricité – 1ère tranche 2020
- Délégations Temporaires de Maîtrise d'Ouvrage
- Projet d'évolution des forfaits Eclairage Public : retour de la présentation faite en CLE

SOLIDARITE

- Aides aux familles pour impayés de gaz propane
- Soutiens financiers à la rénovation énergétique

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Compte-rendu des décisions du Président, en vertu de la délégation du Comité Syndical
- Aides au développement du réseau électrique

II. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

- Approbation du procès-verbal de la séance du 25 octobre 2019
- Compte-rendu des délégations de dépenses
- Marchés Publics
- Transferts de compétences
- Actualités
- Échéancier – Fin du 2nd semestre 2019 et principales premières échéances 2020

I – TRAVAUX DES COMMISSIONS
ENERGIE

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Vice-Présidente en charge de l'Energie, présente les travaux de la commission, réunie le 18 novembre 2019.

1. COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT, EN VERTU DE LA DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

Objet	Décision
Compétence « Contribution à la transition énergétique » Modification du plan d'actions 2018 et de son financement Vire Normandie	Art. 1 : Accepter les modifications apportées au plan d'actions 2018 de la commune de Vire-Normandie, Art. 2 : Accepter le maintien du plan de financement associé dans la limite de 15 000 €, Art. 3 : Imputer les dépenses à l'article 657348 du budget principal du SDEC ÉNERGIE.
Compétence « Contribution à la transition énergétique » Modification du plan d'actions 2019 et de son financement Trévières	Art. 1 : Accepter les modifications apportées au plan d'actions 2019 de la commune de Trévières, Art. 2 : Accepter le maintien du plan de financement associé dans la limite de 2 787 €, Art. 3 : Imputer les dépenses à l'article 657348 du budget principal du SDEC ÉNERGIE.
Suivi Energétique - Post CEP Bénéville-sur-Mer	Art. 1 : Accepter les modalités de ce partenariat sur la base d'une participation de la commune de Bénéville-sur-Mer à hauteur de 280 €/an et d'une contribution du SDEC ÉNERGIE de 1 120 €/an, Art. 2 : Imputer le reste à charge annuel de la commune s'élevant à 280 €, à l'article 747485 du budget principal du SDEC ÉNERGIE, Art. 3 : Mettre en œuvre cette décision et de signer la convention établie à cet effet et l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant.

<p align="center">Suivi Energétique - Post CEP</p> <p align="center">Cormolain</p>	<p>Art. 1 : Accepter les modalités de ce partenariat sur la base d'une participation de la commune de Cormolain à hauteur de 210 €/an et d'une contribution du SDEC ÉNERGIE de 840 €/an,</p> <p>Art. 2 : Imputer le reste à charge annuel de la commune s'élevant à 210 €, à l'article 747485 du budget principal du SDEC ÉNERGIE,</p> <p>Art. 3 : Mettre en œuvre cette décision et de signer la convention établie à cet effet et l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant.</p>
<p align="center">Aides financières</p> <p align="center">Achat d'un véhicule électrique</p> <p>Communauté de communes du Pays de Falaise, Communes de Douvres-la-Délivrande et de Biéville-Beuville</p>	<p>Art. 1 : Accorder une aide financière de 4 000 € à la communauté de communes du Pays de Falaise pour l'achat de deux véhicules électriques, pour les besoins de la collectivité,</p> <p>Art. 2 : Accorder une aide financière de 2 000 € à la commune de Douvres-la-Délivrande (catégorie A), pour l'achat d'un véhicule électrique, pour les besoins de la collectivité,</p> <p>Art. 3 : Accorder une aide financière de 2 500 € à la commune de Biéville-Beuville (catégorie B1), pour l'achat d'un véhicule électrique, pour les besoins de la collectivité,</p> <p>Art. 4 : Imputer les dépenses à l'article 65738 du budget principal du SDEC ÉNERGIE,</p> <p>Art. 5 : Signer les conventions de partenariats correspondantes et de les mettre en œuvre</p>

Le Bureau Syndical prend acte de ces décisions.

2. PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL – VIRE NORMANDIE

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE rappelle qu'en mai 2016, le maire de Saint-Martin-de-Tallevende, (aujourd'hui commune déléguée de la commune nouvelle de Vire-Normandie) a proposé d'étudier la faisabilité de réaliser une centrale photovoltaïque au sol de 5,3 hectares pour valoriser un terrain actuellement situé dans le périmètre d'exploitation de la carrière de la société « Granulats de Basse-Normandie » (G.B.N), filiale du groupe Eurovia.

Suite à une sollicitation de la commune de Vire Normandie et de la SEML « West Energies », le Bureau Syndical du 8 juin 2018 a décidé d'adopter une convention tripartite de partenariat, visant à évaluer la faisabilité économique du projet.

Le Bureau Syndical du 13 septembre dernier avait décidé :

- de saisir le Comité syndical de décembre 2019 afin que celui-ci se prononce sur l'entrée du Syndicat au capital de la société de projet, créé à cet effet par les partenaires du projet, sachant que le montant de sa participation initiale sera limitée au maximum à 1 000€,
- de considérer, après la finalisation des études de faisabilité et le résultat de l'appel d'offre CRE, que si le projet est considéré comme économiquement viable, qu'il y a lieu de saisir, à nouveau, le Comité Syndical – au mieux second semestre 2020 – pour que cette instance délibérante se prononce sur la suite que le SDEC ÉNERGIE souhaite donner à ce projet.

Madame la 1^{ère} Vice-Présidente présente les suites données aux décisions du Bureau syndical du 13 septembre :

- Analyse du projet de statuts de la société de projets et du pacte d'associés par le cabinet GB2A en cours,
- Plusieurs réunions de travail sur l'approbation des statuts et du pacte d'associés par les différents acteurs,
- Réunion de finalisation entre les 4 acteurs le 10 décembre 2019.

En vue de la création de cette société de projet, le SDEC ÉNERGIE s'est attaché les services d'un cabinet d'avocats spécialisés pour évaluer juridiquement et financièrement les statuts de cette entreprise et son pacte d'associés. Cette société de projet serait composée de la Ville de Vire Normandie, de la SEM West Energie, de la Banque des Territoires et du SDEC ÉNERGIE.

En l'état des échanges avec les partenaires, le projet de statut et de pacte d'associés ne sont pas encore consolidés.

Il est donc proposé de reporter au Comité Syndical du 6 février 2020, le projet d'adhésion à cette société de projet, prévu initialement à l'ordre du jour du Comité Syndical du 12 décembre prochain.

Ce report est sans conséquence sur la création de la SAS, qui devrait pouvoir intervenir en mars / avril 2020.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication et approuve le report de ce projet au Comité Syndical du 6 février 2020.

3. DTMO DU SDEC ÉNERGIE A LA COMMUNE D'HERMANVILLE-SUR-MER, POUR LE PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE LA TOITURE DU FUTUR POLE ENFANCE JEUNESSE ET SOCIO-CULTUREL DE LA COMMUNE

Pour rappel, le Bureau Syndical du 19 octobre 2018 a accepté le transfert de la compétence « Energies Renouvelables » de la commune d'Hermanville-sur-Mer pour un projet de production photovoltaïque sur la toiture du futur pôle enfance jeunesse et socio-culturel.

L'investissement s'élevant à 149 328 € HT porte sur la mise en place de 536 m² de panneaux pour une puissance de 79,5 kWc.

Le SDEC ÉNERGIE est maître d'ouvrage pour la réalisation de l'installation photovoltaïque alors que la commune est maître d'ouvrage pour la construction globale du bâtiment.

Pour faciliter la réalisation de ces deux projets et pour des raisons de responsabilités, la commune souhaite être le maître d'ouvrage unique de l'ensemble de l'opération (Délibération du 4 novembre 2019).

Il est donc proposé au Bureau Syndical de conclure avec la commune d'Hermanville-sur-Mer, une convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage du SDEC ÉNERGIE, pour lui permettre de coordonner la réalisation des deux projets, d'en préciser les conditions d'organisation et d'en fixer le terme.

Le projet de convention été transmis aux membres du Bureau syndical, préalablement à la réunion – Annexe 5 de la note de présentation, jointe à la convocation.

A noter que Monsieur Jacques LELANDAIS, Président et maire d'Hermanville-sur-Mer, ne participe pas au vote. La séance est présidée, pour ce vote, par Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, 1^{ère} vice-Présidente.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage du SDEC ÉNERGIE au bénéfice de la commune d'Hermanville-sur-Mer pour la réalisation d'une installation de production d'électricité photovoltaïque en toiture ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer la convention correspondante ainsi que tout acte s'y rapportant.

4. PROGRAMME DE BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

La commission propose au Bureau Syndical une tranche de travaux, pour l'implantation de 2 bornes de recharge pour véhicules électriques, pour un montant global de 56 352 € HT.

Projet		Montant estimé HT de l'investissement	Taux d'aide du SDEC ÉNERGIE
Normandie Cabourg Pays d'Auge	Installation d'une borne rapide sur la commune de Cabourg, dans le cadre du schéma départemental de déploiement des bornes rapides, acté par délibération du Bureau Syndical du 30 novembre 2018.	47 708 €	100 %
Lisieux	Installation d'une borne accélérée sur la commune de Lisieux, à la demande de la commune.	8 644 €	20 %

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la 1^{ère} tranche de travaux 2020, pour l'implantation de deux bornes de recharge pour véhicules électriques pour un montant global de 56 352 € HT ;
- **DIT** que la Dépense d'Investissement sera imputée à l'article 2317 - Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition 2018/2019 du Budget Annexe Mobilité Durable ;
- **CHARGE** Monsieur le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer tout document s'y rapportant.

5. CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR UN LOGICIEL « ACHAT D'ENERGIE »

Les syndicats du TEN (Territoire Energie Normandie) sont, à différentes échelles, coordonnateurs de groupement d'achat d'énergie pour leurs membres, le SDEC ÉNERGIE en étant le plus important en nombre d'adhérents – 50%.

Optimiser la gestion de ces groupements de commande et apporter un service supplémentaire aux collectivités membres sont des préoccupations exprimées par chaque syndicat lors des travaux du TEN.

Il a donc été envisagé d'acquérir un logiciel dédié à la gestion des contrats d'énergie qui permettrait de :

- garantir l'historique de facturation, même en cas de changement de fournisseur (de plus en plus fréquent),
- réaliser des contrôles de cohérence de factures (index, coût du kWh, TURPE, ..),
- réaliser des comparatifs entre bâtiments,
- faciliter l'accès aux pièces des marchés.

L'achat groupé de ce logiciel par les syndicats du TEN permettrait d'en optimiser les coûts d'investissements et de fonctionnement.

Il est donc proposé aux membres du Bureau Syndical l'adhésion à ce groupement de commande, dont le coordonnateur est le SDE76 – le SDEC ÉNERGIE contribuant par la rédaction du CCTP du futur marché d'achat du logiciel.

La convention de groupement de commande correspondante est présentée en séance.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ADOpte** la convention de groupement de commande proposée ;
- **AUTORISE** le Président à la signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte s'y rapportant.

Arrivée de Monsieur Joël BELLANGER.

ADMINISTRATION-FINANCES

Monsieur Philippe LAGALLE, Vice-Président en charge de l'administration et des finances, présente les travaux de la commission réunie le 19 novembre 2019.

6. RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020 – BUDGET PRINCIPAL

Le rapport d'orientations budgétaires du Budget Principal 2020 est présenté au Bureau Syndical.

Ce document a été adressé aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – Annexes 6 et 7 de la note de présentation jointe à la convocation.

Le Bureau Syndical valide ce rapport d'orientations budgétaires 2020 relatif au budget principal du SDEC ÉNERGIE (annexe 1) et décide de le soumettre au Comité Syndical du 12 décembre 2019.

Arrivée de Monsieur Jacques ROYER et de Madame Claude GLASSON.

7. RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020 – BUDGET ANNEXE ENERGIES RENOUVELABLES « ENR »

Le rapport d'orientations budgétaires du Budget annexe « Energies Renouvelables » 2020 est présenté au Bureau Syndical.

Ce document a été adressé aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – Annexe 8 de la note de présentation jointe à la convocation.

Le Bureau Syndical valide ce rapport d'orientations budgétaires 2020 relatif au Budget annexe « EnR » du SDEC ÉNERGIE (annexe 2) et décide de le soumettre au Comité Syndical du 12 décembre 2019.

8. RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020 – BUDGET ANNEXE MOBILITE DURABLE « MD »

Le rapport d'orientations budgétaires du Budget annexe « Mobilité Durable » 2020 est présenté au Bureau Syndical.

Ce document a été adressé aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – Annexe 8 de la note de présentation jointe à la convocation.

Le Bureau Syndical valide ce rapport d'orientations budgétaires 2020 relatif au Budget annexe « MD » du SDEC ÉNERGIE (annexe 2) et décide de le soumettre au Comité Syndical du 12 décembre 2019.

9. ENGAGEMENT DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS 2020

L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif d'une collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater :

- les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'exercice N-1,
- les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et à l'exclusion également des restes à réaliser et des reports. L'autorisation mentionnée ci-avant, précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des services antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement. Cette disposition permet la continuité de l'engagement des investissements entre le 1^{er} janvier 2020 et la date du vote des budgets, prévu le 6 février 2020.

Pour 2020, le montant et l'utilisation des crédits d'investissement avant le vote des budgets 2020, sont les suivants :

Budget principal

Article	Intitulé	BP 2019 avec décisions modificatives	Crédits d'investissement 2020 utilisables avant le vote du budget
Chapitre 20		540 000,00	135 000,00
2031	Frais d'étude	60 000,00	15 000,00
204	Subvention communes compétences gaz	130 000,00	32 500,00
2051	Logiciels informatique	350 000,00	87 500,00
Chapitre 21		620 000,00	155 000,00
213	Installations générales et aménagement construction	260 000,00	65 000,00
2182	Achat véhicules	150 000,00	37 500,00
2183	Achat matériel informatique et de bureau	110 000,00	27 500,00
2184	Achat mobilier de bureau	70 000,00	17 500,00
2188	Autre matériels	30 000,00	7 500,00
Chapitre 23		28 901 384,06	7 225 346,02
2315	Travaux Réseaux	17 583 842,19	4 395 960,55
2317	Travaux Réseaux éclairage et signalisation lumineuse mis à disposition	10 817 541,87	2 704 385,47
238	Avances forfaitaires sur marchés	500 000,00	125 000,00
Chapitre 458		2 465 000,00	616 250,00
4581617	Travaux sous mandat Génie civil 2017	25 000,00	6 250,00
4581618	Travaux sous mandat Génie civil 2018	800 000,00	200 000,00
4581619	Travaux sous mandat Génie civil 2019	1 640 000,00	410 000,00
Chapitre 458		1 050 000,00	262 500,00
581818	Travaux sous mandat Eclairage 2018	480 000,00	120 000,00
4581819	Travaux sous mandat Eclairage 2019	570 000,00	142 500,00

Budget annexe ENR

Article	Intitulé	BP 2019 avec décisions modificatives	Crédits d'investissement 2020 utilisables avant le vote du budget
Chapitre 23		821 624,86	205 406,22
2317	Immobilisations corporelles	816 624,86	204 156,22
238	Avances forfaitaires sur marchés	5 000,00	1 250,00

Budget annexe MD

Article	Intitulé	BP 2019 avec décisions modificatives	Crédits d'investissement 2020 utilisables avant le vote du budget
Chapitre 20		10 000,00	2 500,00
2031	Frais d'étude	10 000,00	2 500,00
Chapitre 21		5 000,00	1 250,00
2188	Autres matériels	5 000,00	1 250,00
Chapitre 23		816 400,00	204 100,00
2317	Immobilisations corporelles	816 400,00	204 100,00

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, le Bureau Syndical décide de soumettre au vote du Comité Syndical du 12 décembre 2019, l'application de ces dispositions, avant le vote des budgets 2020.

10. FINANCEMENTS PAR FONDS DE CONCOURS

Par délibérations en date du 18 décembre 2014 et du 17 décembre 2015, le Comité Syndical a validé le principe de financement de la part à charge des collectivités par recours au mécanisme du fonds de concours, pour toutes les collectivités qui le souhaitent.

La mise en œuvre du fonds de concours réclame, des collectivités concernées et du SDEC ÉNERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels ce financement est sollicité.

La commission propose de soumettre au vote du prochain Comité Syndical la nouvelle liste de demandes de financement par fonds de concours, présentées depuis le Comité Syndical du 4 février dernier :

- Montant total des travaux HT des 85 nouveaux projets : 1 641 579,81 €
- Montant global de la participation communale : 914 404,05 €
 - Montant des fonds de concours : 867 717,70 €
 - Montant du solde de fonctionnement : 46 686,35 €

Cette liste a été adressée aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – Annexe 9 de la note de présentation jointe à la convocation.

Le Bureau Syndical valide cette nouvelle liste de demandes qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical du 12 décembre 2019.

11. DECLARATION DES EFFECTIFS

Les effectifs du syndicat doivent régulièrement s'adapter aux priorités fixées par le Bureau Syndical et au besoin d'activité exprimé par les collectivités membres.

Pour rappel, depuis 2018, l'organisation des ressources humaines du syndicat a été directement impactée par :

- la mise en œuvre du nouveau contrat de concession voyant, notamment, un accroissement sensible de la maîtrise d'ouvrage du syndicat en matière de raccordement au réseau,
- la poursuite du développement des actions de transition énergétique, en particulier en faveur de la mobilité et de la production d'énergies renouvelables,
- un accroissement de 76% des collectives transférant leur compétence gaz au Syndicat,
- la délibération du Bureau Syndical en date du 14 septembre 2018 actant du dépassement des 49 agents inscrits aux effectifs du syndicat,
- une activité particulièrement soutenue en matière de travaux sur les réseaux, de groupement de commandes, d'achat d'énergie, d'accompagnement des communes...

A cette situation, s'ajoute :

- l'attente des collectivités afin que le SDEC ÉNERGIE les accompagnent plus dans leur relation de proximité avec les concessionnaires gaz,
- les difficultés de suivi et le coût important des prestations notariales pour la réitération des actes sous seing privés autorisant le Syndicat à implanter des ouvrages de réseau sur les propriétés privées,
- la mutation interne (agent des Ressources Humaines vers le service Comptabilité-Finances) et le départ du contrôleur de gestion au 1^{er} janvier 2019, laissant des postes à pourvoir, notamment celui de responsable des ressources humaines.

Considérant la nécessité d'adapter l'organisation du syndicat à ces réalités, la commission propose :

- d'intégrer les huit agents mis à disposition par le Centre de Gestion, pour couvrir l'activité du syndicat, dans la déclaration des effectifs au 1^{er} janvier 2020, avec proposition de CDD de 3 ans maximum. Ainsi, l'ensemble des agents du syndicat bénéficieront d'une situation administrative comparable et le syndicat ne sera plus facturé, par le CDG, des frais d'établissement de salaire de 12% (soit une économie annuelle de 50 000 €),
- de compenser la mutation de l'adjoint au responsable Ressources Humaines vers le service Comptabilité-Finances par le recrutement d'un responsable Ressources Humaines, renforçant ainsi ce service au regard des prochaines échéances,
- de renforcer le département Concessions dans le but :
 - de renforcer l'exercice de la compétence Gaz par le développement d'actions de proximité avec les collectivités membres,
 - de se substituer aux prestations notariales dans le cadre de la réitération des actes sous seing privés permettant une économie annuelle de 100 000€ : le Syndicat réaliserait les actes authentiques en la forme administrative ; un agent du SDEC ÉNERGIE sera spécifiquement formé en 2020 pour que ce service soit effectif au 1^{er} janvier 2021,
 - d'apporter une expertise technique auprès des communes et des communautés de communes en matière d'adéquation développement des réseaux d'énergie/urbanisme.

Il est donc proposé au Bureau syndical la création :

- de six postes de techniciens, d'un poste d'ingénieur et d'un poste d'adjoint administratif principal 2^e classe au 1^{er} janvier 2020,
- d'un poste d'attaché territorial au 1^{er} février 2020 – responsable Ressources Humaines.

Le tableau des effectifs correspondant a été adressé aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – Annexe 10 de la note de présentation jointe à la convocation.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'ouvrir un poste d'ingénieur territorial au 1^{er} janvier 2020,
- **DECIDE** d'ouvrir un poste d'adjoint administratif principal 2^e classe au 1^{er} janvier 2020,
- **DECIDE** d'ouvrir six postes de techniciens au 1^{er} janvier 2020,
- **DECIDE** d'ouvrir un poste d'attaché territorial au 1^{er} février 2020,
- **DECIDE** d'adapter le tableau des effectifs en conséquence,
- **CHARGE** Monsieur le Président de la mise en œuvre de ces décisions et l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant.

Départ de Monsieur Nicolas JOYAU.

CONCESSION ELECTRICITE

Monsieur Bernard LEJEUNE, Vice-Président en charge de la concession électricité, présente les travaux de la commission, réunie le 19 novembre 2019.

12. CONVENTION POUR UN REFERENTIEL COMMUN TERME I

Pour rappel, ENEDIS, EDF et le SDEC ÉNERGIE ont conclu le 29 juin 2018 une convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs règlementés de vente.

Au titre de cette convention, le SDEC ÉNERGIE, autorité concédante, a concédé, dans les conditions prévues par le code général des collectivités territoriales et par le code de l'énergie, au concessionnaire, la mission de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité, sans préjudice de l'exercice de la maîtrise d'ouvrage par l'autorité concédante, aux conditions du cahier des charges annexé à ladite convention.

L'article 2.3.1 de l'annexe 1 dudit cahier des charges précise qu'au titre des années qui suivent les années 2018 et 2019, les investissements éligibles au titre du terme I de la part de la redevance dite « d'investissement » R2 seront les investissements tels que définis par cet article, si les deux conditions suivantes sont remplies :

- conclusion d'un accord national tel que prévu à l'article 3 de l'accord-cadre signé le 21 décembre 2017 entre la FNCCR, France urbaine, EDF et ENEDIS.
- conclusion d'un accord local visant à déterminer un référentiel des dépenses éligibles au terme I, en cohérence avec l'accord national.

Considérant que le 28 juin 2019, la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), l'association France Urbaine et ENEDIS ont conclu l'accord-cadre précisant les conditions d'éligibilité des dépenses d'investissement au terme I de la part R2 de la redevance de concession, il est désormais nécessaire de convenir d'un accord local.

Dans ce contexte, il sera proposé au Comité Syndical de définir :

- un référentiel commun précisant les critères d'éligibilité de certaines dépenses d'investissement réalisées par l'autorité concédante ou par ses communes ou groupements de communes membres, au terme I de la part R2 de la redevance de concession,
- le formalisme du processus de vérification des données,
- la faculté pour l'autorité concédante de compléter les investissements éligibles au titre du terme I pour le calcul de la redevance R2 en 2020.

Le projet de convention terme I a été mis à disposition des représentants au Comité Syndical, dès le 27 novembre 2019, à l'accueil du SDEC ÉNERGIE et sur leur espace adhérent sur le site internet du syndicat. Il a par, ailleurs été joint en annexe 11 de la note de présentation, jointe à la convocation des membres du Bureau Syndical.

D'une durée d'un an, cette convention fixe :

- les conditions d'éligibilité des investissements visés :
 - Maitrise d'ouvrage : les dépenses d'investissement mandatées au cours de l'année pénultième par l'autorité concédante ou par ses communes ou groupements de communes membres, permettant de mettre en œuvre, pour le réseau public de distribution concédé, les dispositions légales relatives à la transition énergétique, et permettant notamment de différer ou d'éviter le renforcement de celui-ci,
 - Nature des investissements : les diagnostics et études préalables ayant effectivement conduit à la réalisation des investissements suivants :
 - o les systèmes intelligents de pilotage de l'éclairage public,
 - o les investissements visant à remplacer certains luminaires existants par des luminaires à basse consommation,
 - o les investissements sur les réseaux d'éclairage public rendus nécessaires par l'intégration dans l'environnement de conducteurs aériens du réseau de distribution sur appuis communs,
 - o les dispositifs de pilotage des infrastructures de recharge de véhicules électriques,
 - o les dispositifs de stockage d'énergie.
- Les modalités du contrôle par ENEDIS de l'assiette de terme I déclarée par le SDEC ÉNERGIE : échantillon d'affaire et déroulement
- la faculté pour l'autorité concédante de compléter les investissements éligibles au titre du terme I pour le calcul de la redevance R2 en 2020, à concurrence des montants maximaux associés à ce terme (le montant hors taxes par habitant des investissements pris en compte en année n ne peut excéder 4 euros ou 4 euros x (0,4 + 0,6 INGn/ING2016) pour le terme I), de ceux qui auraient été éligibles au titre du terme E du contrat de concession signé entre les parties le 18 décembre 1992.

Le Bureau Syndical valide cette proposition de convention qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical du 12 décembre 2019.

13. CONVENTION DITE D'EXPERIMENTATION : PERTES TECHNIQUES

Par convention, signée le 29 juin 2018, le SDEC ÉNERGIE, autorité concédante, a concédé, dans les conditions prévues par le code général des collectivités territoriales et par le code de l'énergie, au concessionnaire, la mission de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité, sans préjudice de l'exercice de la maîtrise d'ouvrage par l'autorité concédante, aux conditions du cahier des charges annexé à ladite convention.

Aux termes des dispositions de l'article 12.2 de l'annexe 2A6 du cahier des charges de la concession, ENEDIS et le SDEC ÉNERGIE se sont engagés à réaliser une expérimentation visant à réduire les pertes techniques à la maille de la concession.

Dans ce contexte, il sera proposé au Comité Syndical du 12 décembre 2019, la signature d'une convention d'expérimentation relative à la diminution des pertes techniques, aux termes de laquelle les parties conviennent de se rencontrer deux fois par an, à la demande de la partie la plus diligente afin de présenter les différentes solutions permettant de diminuer le volume des pertes techniques s'agissant qu'il peut s'agir notamment :

- de solutions techniques visant à agir sur la résistance au mètre des ouvrages (nature de l'alliage utilisé, diamètre du câble...),
- de solutions techniques permettant de diminuer les "pertes fer" des transformateurs,
- de solutions techniques visant à optimiser le réseau en équilibrant les volumes de charge, notamment en utilisant les données disponibles du compteur communicant.

Le projet de convention correspondant a été mis à disposition des représentants au Comité Syndical, dès le 27 novembre 2019, à l'accueil du SDEC ÉNERGIE et sur leur espace adhérent sur le site internet du syndicat. Il a par, ailleurs été joint en annexe 12 de la note de présentation, jointe à la convocation des membres du Bureau Syndical.

Le Bureau Syndical valide cette proposition de convention qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical du 12 décembre 2019.

14. PROJET DE MODIFICATION DU REGIME DU FACE (FONDS D'AMORTISSEMENT DES CHARGES D'ELECTRIFICATION)

En application du décret n°2013-46 du 14 janvier 2013 relatif aux aides pour l'électrification rural, le département du Calvados comptait au 1^{er} janvier 2015, 614 communes relevant du régime rural d'électrification et 93 du régime urbain.

Cette répartition restera en place jusqu'au 1^{er} janvier 2021. Il est rappelé que la répartition de la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau public d'électricité est directement liée à la catégorie de communes (rurale ou urbaine) et que les dotations FACE sont notamment proportionnelles à l'importance du nombre de communes rurales.

Avant 2015, le département comptait 643 communes relevant du régime rural d'électrification. Cette diminution du nombre de communes bénéficiant du régime rural d'électrification est liée à la mise en œuvre de critères plus restrictifs de la ruralité pour l'électrification.

Suite à l'entrée en vigueur du décret de 2013, seules les communes dont la population totale est inférieure à 2 000 habitants et qui ne sont pas comprises dans une unité urbaine de plus de 5 000 habitants sont rurales au titre du FACE.

Par dérogation, le préfet peut, en outre, à la demande d'une AODE (Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité) et après avis du ou des gestionnaires de réseau concernés, étendre par arrêté motivé le bénéfice des aides à des travaux effectués sur le territoire de communes dont la population totale est inférieure à 5 000 habitants, compte tenu notamment de leur isolement ou du caractère dispersé de leur habitat.

Au 1^{er} janvier 2019, le département du Calvados ne compte plus que 527 communes. 43 de ces communes sont des communes nouvelles composées de 220 communes déléguées.

Pour ce qui concerne les communes nouvelles, il est rappelé que l'article 8 de la loi n° 2016-1500 du 8 novembre 2016 précise que : « jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux, les communes nouvelles demeurent éligibles aux aides attribuées aux communes au titre du fonds d'amortissement des charges d'électrification..., pour la partie ou les parties de leur territoire qui y étaient éligibles la veille de leur création ».

Depuis l'entrée en vigueur du décret susmentionné, les AODE et la FNCCR militent activement pour une modification des critères du FACE. Plus spécifiquement, le SDEC ÉNERGIE a soulevé son particularisme lié à l'existence de nombreuses communes nouvelles sur son territoire qui basculeront de droit dans le régime urbain d'électrification en 2021 : en l'état des règles actuelles de définition des communes rurales, le nombre de communes rurales diminuerait de 25% au 1^{er} janvier 2021 (sur la base du nombre de communes historiques).

Dans ce contexte, les services du Ministère de l'Économie (DGEC) et de l'Intérieur (DGCL) ainsi que la FNCCR et ENEDIS se sont rapprochés afin de modifier les dispositions de ce décret, au principal afin de déterminer le régime FACE des communes nouvelles à compter de 2021.

La FNCCR a sollicité plusieurs AODE afin qu'elles participent aux échanges et fournissent des simulations dont le SDEC ÉNERGIE ainsi que les syndicats de l'AUBE, de la LOIRE ATLANTIQUE, du MAIN ET LOIRE.

De très nombreuses hypothèses ont été évaluées dans des délais très courts, mixant à la fois des critères de densité, de nombre d'habitants, de surface de communes....

Une réunion de travail s'est tenue le 4 novembre dernier à la FNCCR, en présence des services de la DGEC, qui ont rappelé leur souhait d'éviter un bouleversement trop important de la répartition des communes à la maille nationale et rappelé, qu'en tout état de cause, l'enveloppe de crédits du FACE resterait, au mieux, identique quel que soit le nombre de communes rurales au titre du régime d'aide.

Les services de la FNCCR ont présenté les résultats de ces simulations en Conseil d'Administration de la FNCCR le 12 novembre 2019. Lors de ce Conseil d'Administration, les représentants de la FNCCR ont sollicité la production de nouvelles séries de simulations.

Au final, la FNCCR a présenté les hypothèses suivantes à la DGEC :

Seraient ainsi classées rurales, les communes qui vérifieraient au moins un des critères suivants :

- **Critère 1 qui tient compte d'un seuil de population :**
 - Les communes de moins de 2 000 habitants non comprises dans une unité urbaine de plus de 5000 habitants ;
- **Critère 2 qui prend en compte un facteur densité :**
 - Les communes de moins de 10 000 habitants ayant une densité de moins de 120 habitants au km² ;
- **Critère 3 qui mesure la dispersion de l'habitat :**
 - Les communes de moins de 10 000 habitants ayant une densité de plus de 120 habitants au km² et 100% de leur population en catégorie 3 ou 4 de la grille de densité.

L'évaluation de cette dernière hypothèse pour le syndicat serait :

Nombre de communes historiques (périmètre 2019)	Régime FACE 2014	Régime FACE 2015 (aujourd'hui)	Régime FACE 2021 (Projection selon les dispositions du décret en vigueur)	Critère 1	Critère 1 + 2	Critère 1 + 2 + 3
Communes urbaines	63	105	252	252	94	66
Communes rurales	640	598	451	451	609	637
Total	703	703	703	703	703	703

Monsieur Bruno DELIQUE rappelle qu'un décret en Conseil d'Etat est attendu pour la fin du premier trimestre 2020.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

15. PROTOCOLE B - ACTUALISATION DE LA VALEUR VENALE DES TERRAINS SITUÉS HORS ZONES CONSTRUCTIBLES

Par délibération en date du 28 juin 2019 le Bureau syndical a déterminé le régime de constitution de droits réels de jouissance spéciale, lorsque le SDEC ÉNERGIE établit des ouvrages du réseau public de distribution électrique sur des propriétés privées.

Ainsi, lorsqu'une indemnité est versée au propriétaire, pour les terrains situés hors zone constructible, le montant de l'indemnité est égal à 50 % de la valeur vénale des terres agricoles, correspondant à la moyenne « prix haut » la plus importante relevée dans les différents secteurs du département du Calvados telle qu'elle est fixée par l'Arrêté annuel portant fixation du barème indicatif de la valeur vénale moyenne des terres agricoles du Ministre de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt, multiplié par la surface d'assiette de la servitude.

Au vu de ces dispositions, l'indemnité pour ces terrains a été fixée, à compter du 1^{er} juillet 2019 à 0,870 €/m², dans les autres zones.

L'arrêté du 11 juillet 2019 portant fixation du barème indicatif de la valeur vénale moyenne des terres agricoles en 2018 a actualisé les différentes valeurs vénales relevées dans les différents secteurs du département du Calvados.

Dans ce contexte, le montant de l'indemnité, égal à 50 % de la valeur vénale des terres agricoles, correspondant à la moyenne « prix haut » la plus importante relevée dans les différents secteurs du département du Calvados, s'établit désormais à :

En €/m ²	A compter du 15 décembre 2019
Dans les autres zones	0,900 €

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **FIXE** le montant de l'indemnité lorsqu'elle est due, pour les terrains situés hors zone constructible à :

En €/m ²	A compter du 15 décembre 2019
Dans les autres zones	0,900 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents et à procéder à toutes formalités tendant à rendre exécutoire cette décision.
- **PRECISE** que l'ensemble des autres dispositions de la délibération du Bureau syndical en date du 28 juin 2019 relative au régime de constitution de droits réels de jouissance spéciale sont maintenues.

CONCESSIONS GAZ

Madame Jacqueline ANDRE, Vice-Présidente en charge des concessions gaz, présente les travaux de la commission, réunie le 21 novembre 2019.

16. AVENANT N° 17 D'EXTENSION DU PERIMETRE DU CONTRAT HISTORIQUE GRDF

Les transferts de la compétence Gaz par les communes de Frénoville, Saint-Pierre-en-Auge (pour le périmètre des communes déléguées de Hiéville et de l'Oudon), Gonneville-sur-Honfleur, Villy-Bocage, Cagny, Luc-sur-Mer, Osmanville, La Rivière-Saint-Sauveur, Gonneville-sur-Mer, Graye-sur-Mer et Vaucelles font évoluer le périmètre du contrat de concession historique liant GRDF et le SDEC ÉNERGIE.

Dans ce contexte, il est nécessaire de proposer au Comité Syndical du 12 décembre prochain la rédaction d'un 17^{ème} avenant relatif à l'élargissement de ce périmètre de concession.

Cet avenant permettra, par ailleurs, de préciser que :

- la R1 sera calculée en fonction du nombre de sous groupements de communes contiguës comprises dans le nouveau périmètre créé,
- les contrats de ces communes seront abrogés à compter de la date d'entrée en vigueur de cet avenant, le 1^{er} janvier 2020.

Le projet d'avenant correspondant a été mis à disposition des représentants au Comité Syndical, dès le 27 novembre 2019, à l'accueil du SDEC ÉNERGIE et sur leur espace adhérent sur le site internet du syndicat. Il a par, ailleurs été joint en annexe 13 de la note de présentation, jointe à la convocation des membres du Bureau Syndical.

Le Bureau Syndical valide cette proposition d'avenant qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical du 12 décembre 2019.

17. AVENANTS AUX CONVENTIONS DE CONCESSIONS PRIMAGAZ (DSP1 ET 2)

- o **Avenant n°4 à la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz signée le 26 octobre 2007 liant PRIMAGAZ et le SDEC ÉNERGIE**

Pour rappel, par convention signée le 26 octobre 2007, le SDEC ÉNERGIE a concédé au concessionnaire PRIMAGAZ la distribution publique de gaz sur le territoire des communes de Basly, d'Orbec, et des communes nouvelles de Thue et mue pour la commune déléguée de Cheux et de la Vespière-Friardel pour la commune déléguée de la Vespière.

- Les dispositions de l'article 5 de l'annexe 2 du cahier des charges annexé à la convention en date du 26 octobre 2007 fixant les coefficients de conversion ne concerne que les usagers disposant d'un compteur dont la pression de livraison est de 37 Mbar et que les usagers de la concession peuvent solliciter en fonction de leur besoin d'autres types de pression de livraison.

Considérant que ces dispositions ne déterminaient, ni le début des périodes d'été et d'hiver, ni la règle applicable en cas de facturation sur ces deux périodes, il sera proposé de les modifier, afin de :

- détailler la méthodologie de calcul des coefficients de conversion. Les coefficients de conversion sont obtenus en utilisant la formule de conversion suivante :

$$K = MV \times (Pa + Pd) / Pa \times T / (T + Td) \times PCS$$

Ou

MV= 1.98, masse volumique du propane à 0°c et 1013 mbar,

Pa= pression atmosphérique telle que celle fixée dans le tableau ci-dessus par commune,

Pa0= 1013 mbar (pression au niveau de la mer)

Pd=pression du compteur

T= température absolue (273°c)

T0= température au niveau du compteur, telles que celles fixées en moyenne et par période dans le tableau ci-dessus,

PCS= 13,8, pouvoir calorifique supérieur du propane

- détailler les paramètres retenus pour ce calcul : pression de livraison, pression atmosphérique, températures hiver et été, par communes, dates de début et de fin pour chaque période hiver et été, mise en place de la règle du prorata temporis lorsqu'une période de consommation s'étale consécutivement sur une période été et hiver ou inversement.
 - préciser par commune et par pression de compteur, les coefficients de conversion issus de la formule utilisée par le concessionnaire, étant entendu que pour une pression de livraison autre que celles énumérées dans l'avenant, le concessionnaire utilisera la formule ci-dessus et les pressions et les températures du tableau afin de calculer le coefficient de conversion adapté.
- Considérant d'une part, que si le concessionnaire applique le plafonnement des tarifs à -10% et +10% chaque quadrimestre, le montant de l'effet de plafonnement (le reliquat) ainsi constitué n'a pas été reporté dans les tarifs suivants, et d'autre part, qu'un reliquat doit être calculé sur des consommations réelles et non des prévisions de consommations mêmes si ces consommations sont actualisées avec un coefficient de développement, il sera proposé de modifier le mécanisme de la clause de modération comme suit :
 - le mécanisme de lissage des tarifs entre deux périodes tarifaires est maintenu dans les limites actuelles : une variation totale, en valeur absolue du tarif, supérieure à 10% par rapport au tarif précédent, l'évolution sera limitée à une variation de 10%, à la hausse comme à la baisse.
 - Le montant du reliquat est calculé une fois par an pour les trois quadrimestres précédents comme suit : $RA = (EP1 \times kWh1) + (EP2 \times kWh2) + (EP3 \times kWh3)$

Ou

RA : Reliquat annuel de l'année n-1 en €HT.

EP : Effet du plafonnement, écart en € HT entre le prix calculé et le prix appliqué du quadrimestre correspondant.

kWh : Nombre de kilowattheures facturés du quadrimestre correspondant.

EP1 / EP2 / EP3/ kWh1/ kWh2 / kWh3 : Ces termes représentent les termes du premier quadrimestre, du second quadrimestre et du troisième quadrimestre.
 - Le concessionnaire communique un état détaillé du calcul de RA présentant pour chaque quadrimestre le montant des termes EP et kWh, au plus tard le 31 janvier.
 - Le reliquat annuel ainsi calculé est ajouté au prix calculé du quadrimestre suivant, soit « le prix corrigé », au 15 avril. Le prix corrigé est comparé au prix appliqué de la période précédente. Si l'écart entre ces deux prix est > à + ou - 10 %, le prix de vente est capé à + ou- 10 % le reliquat annuel est reporté sur la période suivante et ainsi de suite.

Cet avenant entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Dans ce contexte, le reliquat constitué depuis le 1^{er} janvier 2015, dont les montants sont indiqués à l'annexe 1 du projet d'avenant, sera ajouté au prix calculé du quadrimestre suivant, soit « le prix corrigé », au 15 avril 2020. Le prix corrigé sera alors comparé au prix appliqué de la période précédente. Si l'écart entre ces deux prix est > à + ou- 10 %, le prix de vente est capé à + ou- 10 %, le reliquat annuel est reporté sur la période suivante et ainsi de suite.

Le projet d'avenant n°4 à la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz signé le 26 octobre 2007, a été mis à disposition des représentants au Comité Syndical, dès le 27 novembre 2019, à l'accueil du SDEC ÉNERGIE et sur leur espace adhérent sur le site internet du syndicat. Il a par, ailleurs été joint en annexe 14 de la note de présentation, jointe à la convocation des membres du Bureau Syndical.

Le Bureau Syndical valide cette proposition d'avenant qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical du 12 décembre 2019.

o **Avenant n°5 à la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz signée le 22 septembre 2005 liant PRIMAGAZ et le SDEC ÉNERGIE**

Pour rappel, par convention signée le 22 septembre 2005, le SDEC ÉNERGIE a concédé au concessionnaire PRIMAGAZ la distribution publique de gaz sur le territoire des communes d'Anisy, de Saint Martin des Besaces, de Trévières et des communes nouvelles de Colomby Anguerny pour la commune déléguée d'Anguerny et de Laize-Clinchamps pour les communes déléguées de Clinchamps sur Orne et de Laize la ville.

- Les dispositions de l'article 4 de l'annexe 3 du cahier des charges annexé à la convention en date du 22 septembre 2002 fixant les coefficients de conversion ne concerne que les usagers disposant d'un compteur dont la pression de livraison est de 37 Mbar et que les usagers de la concession peuvent solliciter en fonction de leur besoin d'autres types de pression de livraison.
Considérant que ces dispositions ne déterminaient, ni le début des périodes d'été et d'hiver, ni la règle applicable en cas de facturation sur ces deux périodes, il sera proposé de les modifier, afin de :

- détailler la méthodologie de calcul des coefficients de conversion. Les coefficients de conversion sont obtenus en utilisant la formule de conversion suivante :

$$K = MV \times (Pa + Pd) / Pa0 \times T / (T + Td) \times PCS$$

Ou

MV= 1.98, masse volumique du propane à 0°c et 1013 mbar,

Pa= pression atmosphérique telle que celle fixée dans le tableau ci-dessus par commune,

Pa0= 1013 mbar (pression au niveau de la mer)

Pd=pression du compteur

T= température absolue (273°c)

T0= température au niveau du compteur, telles que celles fixées en moyenne et par période dans le tableau ci-dessus,

PCS= 13,8, pouvoir calorifique supérieur du propane

- détailler les paramètres retenus pour ce calcul : pression de livraison, pression atmosphérique, températures hiver et été, par communes, dates de début et de fin pour chaque période hiver et été, mise en place de la règle du prorata temporis lorsqu'une période de consommation s'étale consécutivement sur une période été et hiver ou inversement.
- préciser par commune et par pression de compteur, les coefficients de conversion issus de la formule utilisée par le concessionnaire, étant entendu que pour une pression de livraison autre que celles énumérées dans l'avenant, le concessionnaire utilisera la formule ci-dessus et les pressions et les températures du tableau afin de calculer le coefficient de conversion adapté.

Cet avenant entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Le projet d'avenant n°5 à la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz signé le 22 septembre 2005, a été mis à disposition des représentants au Comité Syndical, dès le 27 novembre 2019, à l'accueil du SDEC ÉNERGIE et sur leur espace adhérent sur le site internet du syndicat. Il a par, ailleurs été joint en annexe 15 de la note de présentation, à la convocation des membres du Bureau Syndical.

Le Bureau Syndical valide cette proposition d'avenant qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical du 12 décembre 2019.

NOUVELLES TECHNOLOGIES

Monsieur Claude CHESNEL, Vice-Président en charge des nouvelles technologies, présente les travaux de la commission, réunie le 22 novembre 2019.

18. COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT, EN VERTU DE LA DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

Objet	Décision
MAPEO calvados Avenant à la convention initiale et évolution des CGU	Art. 1 : Accepter l'avenant n°1 à la convention de partenariat relative à la mise en œuvre du portail SIG mutualisé du Calvados, Art. 2 : Mettre en œuvre cette décision et signer ledit avenant et l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant.

Le Bureau Syndical prend acte de cette décision.

TRAVAUX

Monsieur Alain LIARD, Vice-Président en charge des travaux, présente les travaux de la commission, réunie le 20 novembre 2019.

19. PROGRAMME D'EXTENSION DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 8EME TRANCHE 2019

La commission propose au Bureau Syndical une huitième tranche de travaux 2019, pour l'extension du réseau public d'électricité concernant 7 projets, pour un montant de 70 479,18 € HT.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 16 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la huitième tranche de travaux 2019, pour l'extension du réseau public d'électricité proposée, concernant 7 projets, pour un montant de 70 479,18 HT ;
- **DIT** que les dépenses d'investissement seront imputées à l'article 2315 - Travaux Electricité du budget principal ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant

20. PROGRAMME DE SECURISATION DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 1ERE TRANCHE 2020

La commission propose au Bureau Syndical une première tranche de travaux 2020, pour la sécurisation du réseau public d'électricité concernant 40 projets, pour un montant de 842 540,82 € HT.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 17 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la première tranche de travaux 2020 de sécurisation du réseau public d'électricité proposée, concernant 40 projets, pour un montant de 842 540,82 € HT ;
- **DIT** que les dépenses d'investissement seront imputées à l'article 2315 – Travaux Electricité du budget principal ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

21. PROGRAMME DE RENFORCEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 2EME TRANCHE 2020

La commission propose au Bureau Syndical une deuxième tranche de travaux 2020, pour le renforcement du réseau public d'électricité concernant 7 projets, pour un montant de 278 009,72 € HT.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 18 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la deuxième tranche de travaux 2020 de renforcement du réseau public d'électricité proposée, concernant 7 projets, pour un montant de 278 009,72 € HT ;
- **DIT** que les dépenses d'investissement seront imputées à l'article 2315 – Travaux Electricité du budget principal ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

22. PROGRAMME D'EXTENSION DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 1ERE TRANCHE 2020

La commission proposera au Bureau Syndical une première tranche de travaux 2020, pour l'extension du réseau public d'électricité concernant 33 projets, pour un montant de 689 731,09 € HT.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 19 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la première tranche de travaux 2020, pour l'extension du réseau public d'électricité proposée, concernant 33 projets, pour un montant de 689 731,09 HT ;
- **DIT** que les dépenses d'investissement seront imputées à l'article 2315 – Travaux Electricité du budget principal ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

23. DELEGATIONS TEMPORAIRES DE MAÎTRISE D'OUVRAGE

o Travaux réalisés par le SDEC ÉNERGIE sous mandat de la collectivité.

Le Bureau Syndical est invité à se prononcer sur les conventions de Délégation Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage suivantes, susceptibles d'être mises en œuvre pour des travaux d'effacement coordonné des réseaux :

Commune	Cat.	Effacement coordonné des réseaux	Réseau concerné par la DTMO	Coût global de l'opération TTC	Coût TTC du réseau EP	Proportion EP / Coût global du projet	Annexe
COLOMBELLES	A	"AVENUE BLUM"	EP	119 648,59 €	76 844,88 €	64%	n°20
LOUVAGNY	C	"RD90 - RUE PRINCIPALE ET CHEMIN DU CHATEAU"	EP	351 906,00 €	71 281,20 €	20%	n°21
PONTS SUR SEULLES (AMBLIE)	C	"RD 35 - ROUTE DE REVIERS"	EP	73 320,00 €	26 160,00 €	36%	n°22
		"RUE DES MOULINS"	EP	85 140,00 €	24 300,00 €	29%	n°23

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'assurer temporairement les maîtrises d'ouvrage de l'enfouissement des réseaux d'éclairage public dans le cadre des opérations d'effacement des réseaux aériens présentées ci-dessus ;
- **DIT** que les dépenses d'investissement seront imputées à l'article 4581819 – Travaux sous mandat Eclairage du budget principal ;
- **ADOpte** les conventions proposées ;
- **AUTORISE** le Président à les signer et à les mettre en œuvre ainsi que tout acte s'y rapportant.

o Conventions avec les lotisseurs privés pour la desserte intérieure de lotissements privés en communes rurales

Le Bureau Syndical devra se prononcer sur les conventions de Délégations Temporaires de Maîtrise d'Ouvrage suivantes, susceptibles d'être mises en œuvre pour réaliser la desserte intérieure de lotissements privés en communes rurales.

Ces différentes conventions sont toutes basées sur le modèle de convention validé par le Bureau Syndical du 13 septembre 2019.

Les 4 conventions proposées au Bureau Syndical portent sur les dossiers suivants :

Commune Localisation	Désignation du projet	MOA délégué	Nombre de lots	Descriptif des travaux	Coût HT des travaux de desserte
BOURGUEBUS	Collectif - 11 Logements	SCI BERI	11 logements	Pose de 227 ml de réseau BT souterrain et de 12 ml de câble branchement.	17 117,80 €
CASTINE EN PLAINE (Rocquancourt)	Résidence de la Plaine - Tranche 2	SAS LCV DEVELOPPEMENT	16 logements	Pose de 232 ml de réseau BT souterrain et de 116 ml de câble branchement.	26 028,71 €
FEUGUEROLLES-BULLY	Le Domaine des Biches - Tranche II	SAS LCV DEVELOPPEMENT	15 + 1 macrolot	Pose de 285ml de réseau BT souterrains.	30 554,00 €
MEZIDON VALLEE D'AUGE (Croissanville)	Les Chênes	SAS LCV DEVELOPPEMENT	23 + 1 poste refoulement	Pose de 264 ml de réseau BT souterrain et de 150 ml de câble de branchement.	34 217,17 €

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter les quatre conventions proposées, permettant de mandater le lotisseur ou l'aménageur privé pour la desserte intérieure en communes rurales ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à les signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte s'y rapportant.

24. PROJET D'EVOLUTION DES FORFAITS ECLAIRAGE PUBLIC : RETOUR DE LA PRESENTATION FAITE EN CLE

Comme acté par le Comité Syndical du 19 septembre dernier, les Commissions Locales d'Energie de novembre ont été l'occasion de présenter aux délégués, maires et présidents des collectivités membres du Syndicat, le projet d'évolution des forfaits d'éclairage public.

Pour rappel, il est envisagé de calculer, à partir de 2021, les forfaits d'éclairage public non plus sur les catégories de lampes mais sur l'âge des foyers.

Le montant du forfait annuel ainsi établi serait proportionnel à l'âge des foyers, de telle sorte qu'au-delà de 30 ans, la collectivité membre bénéficierait d'une aide majorée pour renouveler les appareils concernés.

Des modalités spécifiques permettraient aux collectivités membres, dont le nombre de foyers supérieur à 30 ans est important (hausse significative du montant cumulé de leur contribution annuelle), de conserver le bénéfice des forfaits actuels pendant 2 ou 4 ans selon les situations, moyennant l'engagement conventionnel de renouveler leurs appareils anciens.

Les résultats de l'enquête de satisfaction, adressée à chacun des participants à l'issue des CLE, confirme largement l'intérêt des collectivités pour ce dispositif – résultat de l'enquête remis en séance.

En CLE, des élus ont souhaité notamment :

- un forfait de 10€, non pas sur la première année, mais sur les deux premières années voir les cinq,
- une meilleure progressivité du forfait par tranche d'âge pour éviter un effet de seuil trop important.

Le Bureau Syndical décide de soumettre au Comité Syndical du 12 décembre prochain une proposition de principe concernant l'évolution des forfaits d'éclairage public.

SOLIDARITE

Monsieur Cédric POISSON, Vice-Président en charge de la solidarité, présente les travaux de la commission réunie le 21 novembre 2019.

25. AIDES AUX FAMILLES POUR IMPAYES DE GAZ PROPANE

Dans le cadre de la délibération du Bureau Syndical du 17 octobre 2014, fixant les modalités d'attribution d'une aide pour impayé de gaz propane, la commission propose au Bureau Syndical, de contribuer au règlement d'une nouvelle facture de gaz propane, à savoir :

CCAS	Dette de la famille	Aide du CCAS	Aide du SDEC ÉNERGIE	Total	Reste à charge de l'utilisateur	Convention en annexe
LE HOM	180 €	90 €	90 €	180 €	0 €	n°24

A noter que M. Philippe LAGALLE, Président du CCAS du Hom, ne participe pas au vote.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'approuver une aide de 90 € au bénéfice de cette famille résidant sur la commune du Hom ;
- **DIT** que la dépense de fonctionnement sera imputée à l'article 65738 - Subventions aux organismes publics du Budget Principal ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents et à procéder à toutes formalités tendant à rendre exécutoire cette décision.

26. SOUTIENS FINANCIERS A LA RENOVATION ENERGETIQUE

- o **Avenants aux conventions de partenariats 2018-2020 liant le SDEC ÉNERGIE et les opérateurs de l'habitat**

Conformément à la convention signée le 21 juin 2018 entre le SDEC ÉNERGIE et les opérateurs de l'habitat, dispositif ayant pour objet de financer des travaux de rénovation thermique qui contribuent à améliorer les conditions d'existence et à réduire les charges énergétiques des familles en situation de précarité énergétique, il est nécessaire de définir, par avenants spécifiques, le montant maximal de la subvention 2020 susceptible d'être accordée à chacun des opérateurs.

Les avenants proposés ont donc pour objet de modifier les dispositions des articles 5 des trois conventions initiales. Ils ont été adressés aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexes 25, 26 et 27.

Compte tenu de l'évolution du nombre de dossiers traités par chacun des opérateurs, il est proposé au Bureau Syndical de fixer le montant maximum des subventions comme suit :

Opérateur	Subvention 2020
SOLIHA	30 000€
CDHAT	10 000€
INHARI	20 000€

Les opérateurs s'engagent à présenter, pour validation au SDEC ÉNERGIE, un nombre de dossiers de demande d'aide dans la limite de son enveloppe annuelle.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les projets d'avenants aux conventions en date du 21 juin 2018 liant le SDEC ÉNERGIE et les opérateurs de l'habitat ;
- **AUTORISE** le Président à signer ledit avenant et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire.

o **Soutiens financiers**

Dans le cadre des conventions qui lient le SDEC ÉNERGIE aux différents opérateurs agissant pour lutter contre la précarité énergétique, il sera proposé aux membres du Bureau Syndical, de se prononcer sur les demandes d'aides reçues de SOLIHA et d'INHARI.

Au regard de l'urgence sociale, la commission proposera de se prononcer, comme suit, pour l'attribution des aides sollicitées :

Opérateur	Commune	Travaux de maîtrise de l'énergie éligibles	Montant des travaux HT	Gain énergétique estimé	Montant de l'aide sollicitée	Montant de l'aide proposée*
SOLIHA	Caen	- Isolation des combles, - Remplacement des menuiseries extérieures, - Remplacement de la chaudière	8 280 €	33 %	2 000 €	2 250 €
INHARI	Les Monts d'Aunay	- Isolation des parois extérieures, - Remplacement de la chaudière, - Installation d'un thermostat d'ambiance	20 052 €	50 %	2 000 €	2 250 €

* frais de gestion inclus

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de l'attribution des aides proposées,
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 6574 – Subventions aux associations et personnes de droit privé du budget principal,
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s'y rapportant.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Monsieur Jean-Yves HEURTIN, Vice-Président en charge du développement économique, présentera les travaux de la commission, réunie le 21 novembre 2019.

27. COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT, EN VERTU DE LA DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

Objet	Décision
Remboursement d'un projet d'extension pour l'alimentation d'un bâtiment agricole, déduction faite des frais d'études	<p>Art. 1 : Annuler le projet d'alimentation d'un bâtiment agricole existant sur la commune de Bonnebosq (SCI SUD – M. ROSSI Jacques),</p> <p>Art. 2 : de rembourser au pétitionnaire la différence entre la participation déjà versée (1 191,45€) et les frais d'études (817,85 €), soit 373,60 €,</p> <p>Art. 3 : Imputer la dépense à l'article 678 – Dépenses exceptionnelles du Budget Principal,</p> <p>Art. 4 : Mettre en œuvre cette décision et de signer l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant.</p>

Le Bureau Syndical prend acte de cette décision.

28. AIDES AU DEVELOPPEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE

Les listes des dossiers, susceptibles de bénéficier d'aides aux travaux liés au développement du réseau et aux extensions pour alimentation électrique des sites privés 2019 et 2020, ont été adressées aux membres du Bureau Syndical – annexes 28, 29 et 30 de la note de présentation jointe à la convocation.

Le projet relatif au lotissement communal de Norolles a été présenté par le Maire, M. Pierre AVOYNE.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'autoriser les participations et reversements du SDEC ÉNERGIE au profit d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux (17 projets pour un montant total de 272 507,38 €, la participation du Syndicat (Part Couverte par le Tarif incluse) s'élevant à 191 398,13€) et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 4 avril 2019 ;
- **DECIDE** d'autoriser les participations et reversements du SDEC ÉNERGIE aux extensions pour l'alimentation électrique des sites privés 2019 (2 projets pour un montant total de 18 305,86 €, la participation du Syndicat (Part Couverte par le Tarif incluse) s'élevant à 8 270,94 €) et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 4 avril 2019 ;
- **DECIDE** d'autoriser les participations et reversements du SDEC ÉNERGIE aux extensions pour l'alimentation électrique des sites privés 2020 (11 projets pour un montant total de 105 251,29 €, la participation du Syndicat (Part Couverte par le Tarif incluse) s'élevant à 54 885,38€) et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 4 avril 2019 ;
- **DIT** que les dépenses d'investissement correspondantes seront imputées à l'article 2315 - Travaux Electricité du budget principal ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant

II - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

29. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 OCTOBRE 2019

M. Jacques LELANDAIS soumet aux membres du Bureau Syndical le procès-verbal de la réunion du 25 octobre 2019, qui leur a été transmis avec leur convocation.

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la réunion du 25 octobre 2019 est adopté à l'unanimité.

30. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DE DEPENSES

M. le Président rend compte des délégations qu'il a reçues et notamment des dépenses effectuées depuis le dernier Bureau Syndical du 13 septembre 2019. La liste a été transmise aux élus préalablement à la réunion (*annexe*).

Le Bureau Syndical prend acte de l'ensemble de ces nouvelles dépenses.

31. MARCHES PUBLICS

○ Consultations en cours

OBJET		TYPE DE PROCEDURE
Fournitures courantes & services	Fourniture de luminaires peints pour éclairage résidentiel	Appel d'offres ouvert
	Acquisition, exploitation et maintenance d'une solution logicielle de rédaction et de suivi des marchés publics	MAPA < 50 000 €
Prestations intellectuelles	Assistance financière et comptable dans le cadre des missions annuelles de contrôle de l'autorité concédante	MAPA > 50 000 €
	Prestations d'assistance, de conseil juridique et de représentation en justice	
Travaux	Construction d'une chaufferie bois, d'un réseau de distribution de chaleur et d'une plateforme de stockage/séchage sur la commune de Valdallière	MAPA > 50 000 €
	Réalisation de 5 installations de production d'électricité solaire photovoltaïque raccordées au réseau de distribution d'électricité	
	Raccordement au réseau de distribution publique d'électricité 2020	Marchés subséquents n° 1

Le Bureau Syndical prend acte des consultations en cours.

○ Résultats de consultations, nécessitant délibération - MAPA > 50 000 €

Objet		Attributaire
Fournitures courantes & services	Réparation et entretien du parc de véhicules légers et utilitaires du SDEC ÉNERGIE	Lot 1 - Moteurs thermiques ou hybrides LEROUX BROCHARD
		Lot 2 - Moteurs électriques RENAULT

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer le lot 1 de l'accord-cadre de réparation et entretien du parc de véhicules légers et utilitaires du SDEC ÉNERGIE à LEROUX BROCHARD, pour un montant maximum de 27 500 € HT/an ;
- **DECIDE** d'attribuer le lot 2 de l'accord-cadre de réparation et entretien du parc de véhicules légers et utilitaires du SDEC ÉNERGIE à RENAULT, pour un montant maximum de 27 500 € HT/an ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 61551 des exercices 2019 et suivants du budget principal.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'accord-cadre de réparation et entretien du parc de véhicules légers et utilitaires, ainsi que les pièces, documents et actes s'y rattachant, y compris ses reconductions et tout éventuel avenant représentant moins de 5% de la valeur du marché initial et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire.

Objet		Attributaire
Fournitures courantes & services	Dispositif de vidéo protection 2019 (Argences)	CIRCET

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer le marché de fourniture et mise en service d'un dispositif de vidéoprotection 2019 – Commune d'Argences à la société CIRCET pour un montant HT de 130 000 € ;
 - **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché de fourniture et mise en service d'un dispositif de vidéoprotection 2019 – Commune d'Argences, ainsi que les pièces, documents et actes s'y rattachant, y compris ses reconductions et tout éventuel avenant représentant moins de 5% de la valeur du marché initial, et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire ;
 - **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 2317 de l'exercice 2020 du budget principal.
- o Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la « construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de distribution de chaleur sur la commune de Courtonne-la-Meurdrac (14) »

Par délibération en date du 22 février 2019, la commune de Courtonne-la-Meurdrac a transféré au SDEC ÉNERGIE la compétence « Energies Renouvelables » concernant le projet de construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de distribution de chaleur.

Dans le cadre de la réalisation de ce projet, le SDEC ÉNERGIE, Maître d'Ouvrage de l'opération a confié, après mise en concurrence, la maîtrise d'œuvre de l'opération à la société ALTEREA pour un montant provisoire de 24 390 € HT.

Le montant de cette rémunération tient compte de l'étendue de la mission, de son degré de complexité et du coût prévisionnel des travaux.

La rémunération provisoire devient définitive lors de l'acceptation par le maître d'ouvrage de l'APD, avant le lancement de la procédure de passation des contrats de travaux et de l'engagement du maître d'œuvre sur l'estimation prévisionnelle définitive des travaux. La rémunération du maître d'œuvre est fixée définitivement, sur la base du coût prévisionnel définitif des travaux, arrêté par voie d'avenant.

Le coût définitif de l'opération ayant été majoré par rapport à celui prévu initialement lors de la passation du marché, il est proposé de faire application de l'article 12.3 du Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières (CCATP) du marché de maître d'œuvre, qui prévoit une revalorisation du forfait si le montant des travaux est supérieur au montant définitif du projet établi en phase APD.

La rédaction d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre est nécessaire afin d'arrêter le forfait définitif de rémunération :

Montant initial du marché HT	Montant de l'avenant HT	Nouveau montant du marché HT	TVA	Montant TTC
24 390 €	5 600 €	29 990 €	5 998 €	35 988 €

L'ensemble des autres clauses du marché initial reste inchangé.

Le projet d'avenant a été transmis aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 3 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter l'avenant proposé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à le signer et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire.

○ **Marchés subséquents n° 1 « Electricité et Gaz », dans le cadre des conventions de groupements de commandes coordonnées par le SDEC ÉNERGIE**

Dans le cadre des mécanismes de programme d'achat d'électricité et au vu du cours des marchés actuels, la Commission d'Appel d'Offres du 22 novembre 2019 a été informée des projets d'achats pour 2020.

En effet, vu les tendances favorables observées ces dernières semaines et afin de cibler un prix objectif pour 2021 (équivalent aux prix obtenus pour 2020), il a été proposé aux élus de prendre une nouvelle prise de position sur les marchés du gaz et/ou de l'électricité.

➤ **Résultat du SWAP ARENH (fourniture d'électricité uniquement)**

L'utilisation de la clause d'optimisation des prix par la cession des droits ARENH a permis au SDEC ÉNERGIE de récupérer des contre parties financières auprès des 2 fournisseurs sous la forme de remise sur les prix unitaires de notre marché subséquent n° 1 :

- Pour les lots 1, 3 et 4 : - 2,90€/MWh auquel il faudra rajouter la vente de la capacité (estimé entre - 0,5 et -1 €/MWh), ce qui devrait correspondre à une remise d'environ 560 000 €,
- Pour le lot 2 : - 4,76€/MWh, ce qui correspond à une remise d'environ 200 000 €.

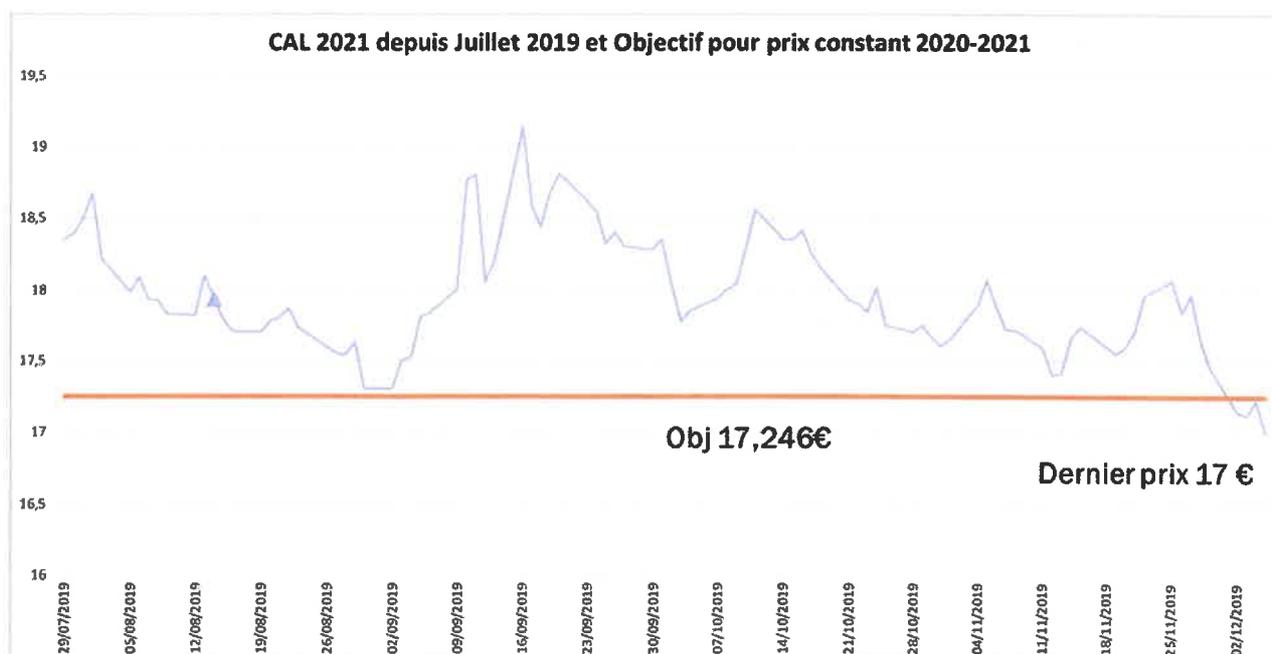
Au total, le syndicat permet de réaliser + de 760 000 € d'économie.

➤ **Gaz Naturel**

Il reste 50 % à acheter pour constituer notre prix définitif de 2021.

La stratégie proposée est de tendre vers l'obtention d'un prix 2021 au moins aussi intéressant que celui de 2020, soit un prix moyen de 17,588 €/ MWh.

Pour ce faire, il convient d'attendre que le marché affiche un prix de la molécule à 17,246 € / MWh. ($17,93€ \times 50\% + 17,246€ \times 50\% = 17,588€$).



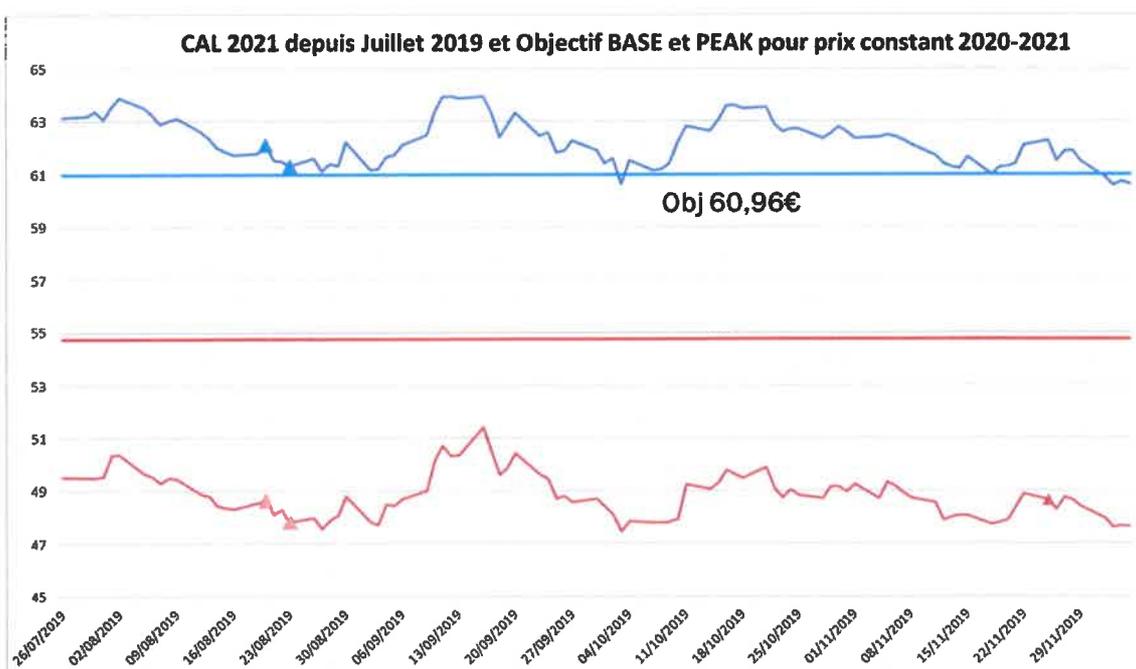
➤ Electricité

Il reste 50 % à acheter du prix en pointe pour constituer notre prix définitif de 2021.

La stratégie proposée est de tendre vers l'obtention d'un prix 2021 au moins aussi intéressant que celui de 2020 :

- objectif atteint pour le prix de base (48,43€ contre 51,49€/MWh)
- soit un prix moyen de 61,335 € / MWh pour la pointe.

Pour ce faire, il convient d'attendre que le marché affiche un prix à 60,96 € / MWh pour la pointe.



Monsieur le Président félicite le travail réalisé par le service Energie.

Le Bureau Syndical prend acte de ces communications et décide un nouvel achat dès lundi si les tarifs continuent de baisser d'ici là.

○ Sous traitance

Dans le cadre de ses marchés, le SDEC ÉNERGIE a été saisi des demandes de sous-traitances suivantes pour l'année 2020 :

Marché	Lot n°	Titulaire	Sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
Travaux réseaux souterrains	18 - CA Lisieux Normandie	VIGILEC	BOUYGUES	Réalisation de tranchée réseaux secs sur la commune d'Orbec	13 000 €
	14 - CC Pays de Falaise	SORAPEL SATO	EIFPAGE	Travaux de réfection de chaussées	50 000 €
			SARL DENIS LEFEVRE TP	Travaux de réfection de voirie	50 000 €
			GB FORAGES DIRIGES	Travaux de forages dirigés	20 000 €

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

o Reconductions de marchés de fournitures et de services, pour 2020 :

	Titulaires	Durée en mois	Prise d'effet	Fin maxi	Reconduction n°
Fourniture de mâts Eclairage Public	CONIMAST INTERNATIONAL	12	24/01/2018	23/01/2022	2
Vérification des installations électriques (EP-SL-Locaux SDEC)	DEKRA INDUSTRIAL	12	01/01/2018	31/12/2021	2

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

32. TRANSFERTS DE COMPETENCES

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1^{er} janvier 2017, il est proposé au Bureau Syndical de se prononcer sur les demandes de transferts de compétences suivantes :

o Transfert de la compétence « gaz »

Collectivité	Date de la délibération	Convention
La Rivière-Saint-Sauveur	11 septembre 2019	Convention de concession sur contrat historique GRDF
Gonneville-sur-Mer	26 septembre 2019	
Osmanville	4 octobre 2019	
Cagny	8 octobre 2019	
Graye-sur-Mer	11 octobre 2019	
Vaucelles	19 septembre 2019	

Par délibération en date du 25 octobre 2019, le Bureau Syndical a acté le transfert de la compétence Gaz par la commune de Saint-Martin-de-Bienfaite-la-Cressonnière. Il est à préciser que le concessionnaire concerné par ce transfert est PRIMAGAZ et non ANTARGAZ, comme énoncé dans cette précédente délibération.

o Transfert de la compétence « signalisation lumineuse »

Collectivité	Date de la délibération	Option / Projet Convention
Vaucelles	19 septembre 2019	—

o Transfert de la compétence « énergies renouvelables »

Collectivité	Date de la délibération	Projet
Pré Bocage Intercom (1)	6 novembre 2019	Mise en place d'une toiture photovoltaïque sur le futur Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA) de Caumont sur Aure 554 m ² de panneaux pour une puissance de 100 kWc et pour un coût d'investissement estimé à 173 000 € HT
		Mise en place d'une toiture photovoltaïque sur le Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA) de Villers-Bocage, situé 2 rue aux Grains. 488 m ² de panneaux pour une puissance de 85,5kWc et pour un coût d'investissement estimé à 185 000 € HT
		Mise en place d'une toiture photovoltaïque sur le gymnase de Villers-Bocage, situé Rue Saint-Martin. 459 m ² de panneaux pour une puissance de 83 kWc et pour un coût d'investissement estimé à 159 000 € HT
Livarot-Pays-d'Auge (2)	13 novembre 2019	Projet bois énergie (chaudière à granulé d'environ 55 KW) avec création d'un réseau technique d'environ 75 mètres linéaires desservant 4 sites sur la commune déléguée de Fervaques

(1) : la communauté de commune Pré Bocage Intercom souhaite intégrer, au périmètre déjà transféré de la compétence « Energies Renouvelables » (délibération du Bureau Syndical du 14 septembre 2018), trois projets de mise en place de toitures photovoltaïques (Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire – PSLA- de Caumont-sur-Aure et de Villers-Bocage – Gymnase de Villers-Bocage).

(2) : la commune de Livarot-Pays-d'Auge souhaite intégrer, au périmètre déjà transféré de la compétence « Energies Renouvelables » (délibération du Bureau Syndical du 12 mai 2017), le projet bois énergie avec création d'un réseau technique sur la commune déléguée de Fervaques (alimentation de 4 sous-stations : école des filles, école des garçons, garderie et logement communal).

o Transfert de la compétence « éclairage public »

Par délibérations respectives des 13 avril 2018 et 3 octobre 2019, la commune nouvelle de Terres de Druance et la Communauté de communes Terre d'Auge ont décidé le transfert de leur compétence « Eclairage Public » sur l'ensemble de leur territoire (avec l'option 100% lumière pour Terre d'Auge).

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les transferts de la compétence « Gaz », visée à l'article 3.3 des statuts du SDEC ÉNERGIE présentés par les communes de La Rivière-Saint-Sauveur, Gonnevill-sur-Mer, Osmanville, Cagny, Graye-sur-Mer et Vaucelles ;
- **ACCEPTE** le transfert de la compétence « Signalisation Lumineuse », visée à l'article 3.5 des statuts du SDEC ÉNERGIE par la commune de Vaucelles ;
- **ACTE** l'extension du transfert de la compétence « Energies Renouvelables » de la communauté de communes Pré Bocage Intercom pour que le SDEC ÉNERGIE réalise ses trois projets de toitures photovoltaïques (PSLA de Caumont-sur-Aure et de Villers-Bocage et gymnase de Villers-Bocage) ;
- **ACTE** l'extension du transfert de la compétence « Energies Renouvelables » de la commune de Livarot-Pays-d'Auge pour que le SDEC ÉNERGIE réalise son projet bois énergie avec création d'un réseau technique sur la commune déléguée de Fervaques ;
- **ACTE** le transfert de la compétence « Eclairage Public » de la commune de Terre de Druance sur l'ensemble de son territoire ;
- **ACTE** le transfert de la compétence « Eclairage Public » de la communauté de communes de Terre d'Auge, avec l'option 100% lumière, sur l'ensemble de son territoire ;
- **PRECISE** que la commune de Saint-Martin-de-Bienfaite-la-Cressonnière, dont le transfert de la compétence gaz a été acté par le Bureau Syndical du 25 octobre 2019, est rattachée à la convention de concession liant PRIMAGAZ et le SDEC ÉNERGIE ;

- **DECIDE** la mise en œuvre ces transferts de compétences, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de ces décisions et de l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant.

33. ACTUALITES

o Ordre du jour définitif du Comité Syndical du 12 décembre 2019

M. Jacques LELANDAIS rappelle que la prochaine réunion du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE, se tiendra le jeudi 12 décembre 2019, à 14h00, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest.

L'ordre du jour de cette réunion, dont la convocation est adressée aux représentants ce jour même, est le suivant :

Actualités	<ul style="list-style-type: none"> • Etat des décisions du Président en vertu des délégations du Comité Syndical • Etat des adhésions et des transferts de compétences.
Finances	<ul style="list-style-type: none"> • Débats d'Orientations Budgétaires 2020 : <ul style="list-style-type: none"> o Budget principal o Budget annexe « Mobilité Durable » o Budget annexe « EnR » • Financement par fonds de concours. • Engagement de crédits d'investissement avant les votes des budgets 2020 • Subventions d'équilibre de la section de fonctionnement des Budgets annexes Energies Renouvelables et Mobilité Durable
Concession Electricité	<ul style="list-style-type: none"> • Convention pour un référentiel commun Terme I ; • Convention dite d'expérimentation : diminution des pertes techniques.
Concessions GAZ	<ul style="list-style-type: none"> • Avenant n°17 au contrat de concession historique gaz GRDF, visant l'extension du périmètre de la concession, • Avenants aux conventions de concessions PRIMAGAZ : <ul style="list-style-type: none"> o Avenant n°4 à la convention de concession signée le 26 octobre 2007, o Avenant n°5 à la convention de concession signée le 22 septembre 2005.
Compétence Eclairage Public	<ul style="list-style-type: none"> • Retour sur la présentation en CLE du projet de nouveaux forfaits.

Le Bureau Syndical valide l'ordre du jour présenté.

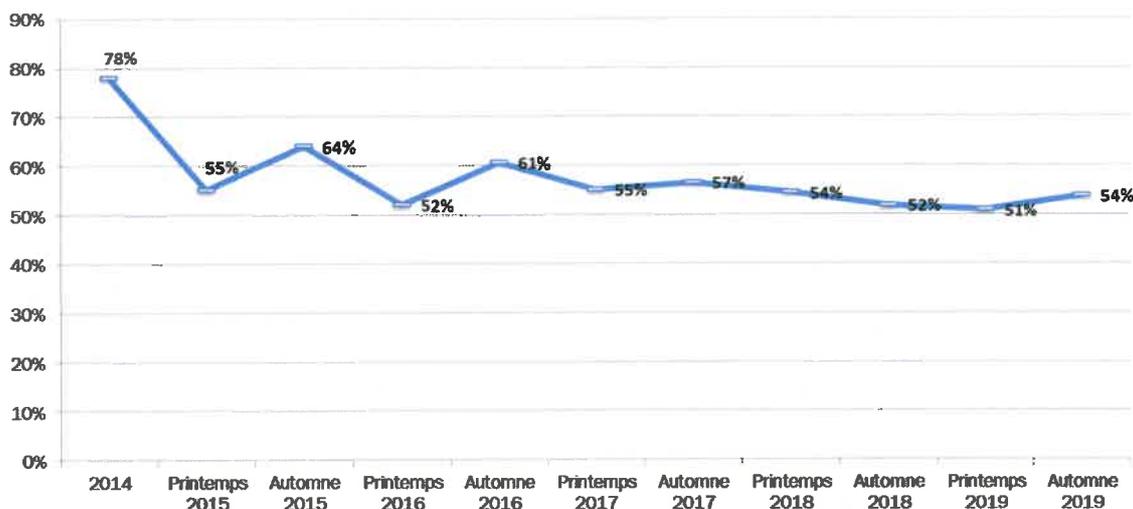
o Bilan des Commissions Locales d'Energie - CLE

Les dernières commissions locales d'énergie du mandat se sont achevées le 19 novembre dernier.

Organisées deux fois par an sur l'ensemble du mandat 2014/2020, un bilan de ces rencontres de proximité est remis sur table.

Depuis 2014, 11 séries de 17 réunions ont été réalisées et ont permis d'aborder 44 thématiques différentes.

Le taux moyen de participation des collectivités s'élève à 54% :



Le Bureau Syndical prend acte de ce bilan qui confirme l'intérêt des collectivités pour ces réunions de proximité.

o Modalités d'organisation du renouvellement des organes délibérants du Syndicat 2020

A la veille de l'année du renouvellement général des mandats, une présentation de l'organisation des différentes phases électorales, nécessaires à l'installation des nouvelles instances du SDEC ÉNERGIE, est proposée aux membres du Bureau Syndical.

Monsieur Bruno DELIQUE rappelle le calendrier du 1^{er} semestre 2020, présenté en partie à l'occasion des CLE de l'automne :

Dimanche 15 mars	1 ^{er} tour des élections municipales	
Dimanche 22 mars	2 ^{ème} tour des élections municipales	
De fin mars à mi-avril	Désignations des 2 délégués des communes membres	Collège des communes hors CU Collège des communes de la CU, membres du Syndicat
24 avril 2020	Date limite d'installation des EPCI	
Avril – début mai	Désignation des 2 délégués des EPCI membres	Collège des EPCI
Du 27 au 12 mai	Elections des représentants au Comité Syndical (hors CU Caen la Mer)	3 collèges = 17 réunions
Au plus tard le 12 mai	Désignation des représentants de la Communauté Urbaine	
Mercredi 20 mai 2020 Toute la journée CCI Caen Normandie	Comité Syndical d'installation	Election du Bureau Syndical (Président, Vice-Présidents et autres membres)

Le timing prévisionnel des différentes phases d'élections de ce Comité d'installation du 20 mai prochain est également présenté aux élus :

Emargement / Accueil Café	30'	8h00/8h30
ACCUEIL ET INSTALLATION DU CS	30'	8h30/9h00
ELECTION DU PRESIDENT	50'	9h00/9h50
Suspension de séance Pause-café / Point avec Président	15'	9h50/10h05
COMPOSITION DU BUREAU SYNDICAL	10' (Délibération - à main levée)	10h05/10h15
ELECTION DES 4 PREMIERS V/P	2h	10h15/12h15
Pause déjeuner	30'	12h15/12h45
ELECTION DES V/P SUIVANTS	2h	12h45/14h45
ELECTION DES AUTRES MEMBRES	4h30	14h45/19h15

Un plan spécifique de communication sera mis en place dès janvier 2020 dont les objectifs seront de :

- Faire comprendre et partager les **différentes phases d'élections au SDEC ÉNERGIE** (site internet , Dialogue avec supplément « infographie »),
- Faire connaître le **rôle, les missions du SDEC ÉNERGIE** auprès des nouveaux élus (site internet, nouvelle plaquette de présentation du SDEC ÉNERGIE, vidéo de présentation du syndicat, événements : Stand à l'Université des Maires du Calvados + JPO),
- Faire comprendre le **rôle des délégués, des représentants des CLE, du comité et du bureau** (Concevoir un guide du délégué, écrire une charte du représentant des collèges au comité, réaliser des vidéos témoignages d'élus sortants).

Après échanges, le Bureau Syndical décide de l'organisation générale pour ce renouvellement de mandats 2020 :

CLE d'élections des représentants	Organisation	Du 27 avril au 12 mai 2020 2 réunions par soir (18h et 20h)
	Lieu	Commune siège de l'EPCI
Comité Syndical d'installation	Date	Mercredi 20 mai 2020
	Timing	Accueil dès 8h – Journée complète
	Lieu	Espace Normandie Forum de la CCI Caen Normandie
	Elections membres du BS	Bulletin secret, uninominal, à la majorité absolue (Bulletins, enveloppes, isolements et urnes)
Communication	Mise en ligne	À partir de janvier 2020

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

o **Activités du TEN**

La seconde conférence des Présidents du TEN s'est tenue le 8 novembre dernier à Isneauville. Elle avait pour objet :

- de définir une réponse aux attentes de la Région définies dans la Charte TEN/REGION du 2 mai 2019, notamment nos moyens d'action et plus précisément notre capacité d'ingénierie technique et financière pour accompagner le développement des projets EnR en cohérence avec la stratégie régionale. Pour cela, 10 fiches actions sont en cours d'élaboration,
- d'apporter la contribution du TEN sur la règle 39 du SRADDET en cours d'élaboration ; règle qui limite l'implantation de projets au sol photovoltaïque, notamment sur des friches industrielles dont le sol est pollué,
- d'attirer l'attention de la Région quant au caractère réducteur, en matière de développement du biogaz, de la loi EGALim et de son décret d'application, visant l'injection de ce biogaz dans le réseau,
- de saisir la Commission de Régulation de l'Energie quant à son intention de refonder le Tarif d'utilisation du réseau gaz en tenant compte du développement du biogaz, mais en retenant des trajectoires de production de biométhane et d'investissement minimalistes,
- d'être associé à la Région quant à ses réflexions sur le schéma d'avitaillement en gaz vert de nos territoires, et ce, dans le cadre d'une diversification de l'offre énergétique en matière de mobilité.

Les quatre courriers correspondants ont transmis aux membres du Bureau Syndical préalablement à la réunion, en annexe 4 de la note de présentation, jointe à la convocation.

La prochaine conférence des Présidents est fixée au 20 décembre 2019. L'ordre du jour de cette séance à venir porte sur le Schéma directeur de stratégie opérationnelle du TEN, et l'organisation d'une rencontre, envisagée début 2020 avec le Président MORIN afin de poursuivre la dynamique de partenariat engagée entre les syndicats du TEN et la Région Normandie.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

o **Commission Consultative pour la Transition Energétique**

La Commission Consultative pour la Transition Energétique, mise en place par décision du Comité Syndical du 17 décembre 2015, en application de l'article 198 de la loi de Transition Energétique pour une croissance verte, s'est réunie le lundi 2 décembre à 9h30 au WIP de Colombelles.

Cette dernière réunion du mandat a permis d'aborder les sujets suivants :

- le projet de loi relatif à l'énergie et au climat : intervention de Cyrille Gachignat, responsable du Bureau climat air énergie, DREAL,
- le bilan de la feuille de route de la Commission consultative, (défi école énergie, Service public solaire « Soleil 14 »,...),
- le bilan et perspectives sur le fonctionnement de la Commission consultative,
- un témoignage : « La Route en communes » : Ulysse Blau, ingénieur en bio ressources, a rencontré 64 maires du Calvados d'avril à juin 2019 pour les interroger sur leur vision de la transition écologique de leur commune / Temps d'échanges.

Les 20 représentants présents (14 du collège du SDEC ÉNERGIE et 6 du collège des EPCI) ont été attentifs aux différents sujets présentés et quelques échanges sont venus enrichir cette réunion.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

34. ÉCHEANCIER – FIN DU 2ND SEMESTRE 2019 ET PRINCIPALES PREMIERES ECHEANCES 2020

 o **Dernier trimestre 2019**

DECEMBRE 2019		
COMITE D'ECHANGES ET DE CONCERTATION	P. LAGALLE, B.LEJEUNE	Vendredi 6 décembre 14h30 – 17h00
COMITE SYNDICAL	Les représentants du Comité Syndical	Jeudi 12 décembre 14h00 – CCI
ARBRE DE NOEL DE L'APSEC	Les agents et leur famille Les membres du Bureau Syndical	Samedi 14 décembre A partir de 14h30 Salle municipale de St Contest (à côté de la mairie)
COMITE SYNDICAL (option si quorum non atteint le 12)	Les représentants du Comité Syndical	Jeudi 19 décembre 14h00 – CCI
CONFERENCE DES PRESIDENTS DU TEN	J. LELANDAIS – C. GOURNEY-LECONTE P. LAGALLE	Vendredi 20 décembre 9h30 – Isneauville (SDE76)

 o **1er trimestre 2020**

JANVIER 2020		
COMMISSION ENERGIE	C. GOURNEY-LECONTE, F. BLIN, C. CHESNEL, M.DUFOUR, JY. HEURTIN, N. JOYAU, G. MANACH	Lundi 6 janvier 14h00
CONSEIL D'EXPLOITATION DES REGIES	J. LELANDAIS, C. GOURNEY-LECONTE, P. LAGALLE, C. CHESNEL, J. BELLANGER	Lundi 6 janvier 16h00
COMMISSION ADMINISTRATION- FINANCES	P. LAGALLE, J. BELLANGER, A. BOUJRAD, H. GIRARD, B. LEJEUNE, J. TALBOT	Mardi 7 janvier 9h30
COMMISSION CONCESSION ELECTRICITE	B. LEJEUNE, H. GIRARD, C. GOURNEY-LECONTE, G. MARIE, N. JOYAU, A. LIARD, J. ROYER	Mardi 7 janvier 14h00
COMMISSION TRAVAUX	A. LIARD, J. ANDRE, R. BOUGAULT, C. GLASSON, JL. GUILLOUARD, A. LE FOLL, G. MANACH	Mercredi 8 janvier 14h00
COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	JY. HEURTIN, JL. GUILLOUARD, J. BELLANGER, R. BOUGAULT, G. MARIE, G. POULAIN, J. TALBOT	Jeudi 9 janvier 10h00
COMMISSION SOLIDARITE	C. POISSON, F. BLIN, C. GLASSON, P. LAGALLE, G. POULAIN	Jeudi 9 janvier 14h00
COMMISSION CONCESSIONS GAZ	J. ANDRE, C. GABRIEL, N. JOYAU, G. MARIE	Jeudi 9 janvier 15h00
COMMISSION NOUVELLES TECHNOLOGIES	C. CHESNEL, A. BOUJRAD, C. GABRIEL, H. GIRARD, A. LE FOLL, C. POISSON, J. ROYER	Vendredi 10 janvier 9h30
CAO	J. LELANDAIS, H. GIRARD, P. LAGALLE, B. LEJEUNE, A. LIARD, F. BLIN	Vendredi 10 janvier 14h00
VŒUX AU COMITE SYNDICAL ET AUX PARTENAIRES	Représentants au Comité Syndical Partenaires	Mardi 14 janvier 18h00 – SDEC ÉNERGIE
BUREAU SYNDICAL	Les membres du Bureau Syndical	Jeudi 16 janvier 9h30 – 12h00
VŒUX AUX AGENTS	Le personnel du syndicat et les membres du Bureau Syndical	Jeudi 16 janvier 12h00
COMMISSION ADMINISTRATION- FINANCES	P. LAGALLE, J. BELLANGER, A. BOUJRAD, H. GIRARD, B. LEJEUNE, J. TALBOT	Mardi 28 janvier 9h30

FEVRIER 2020		
COMITE SYNDICAL	Les représentants au Comité Syndical	Jeudi 6 février 14h00 – CCI
COMITE SYNDICAL (option si quorum non atteint le 6)	Les représentants au Comité Syndical	Mardi 11 février 14h00 – CCI
REUNION ANNUELLE ENTREPRISES	Les membres de la commission Travaux	12 février – 9h00 WIP Colombelles
RENCONTRE TEN ET H. MORIN, PRESIDENT DE REGION	J. LELANDAIS – C. GOURNEY-LECONTE P. LAGALLE	Vendredi 14 février 16h30 – Gaillon

MARS 2020		
COMMISSION ENERGIE	C. GOURNEY-LECONTE, F. BLIN, C. CHESNEL, M. DUFOUR, JY. HEURTIN, N. JOYAU, G. MANACH	Lundi 2 mars 14h00
COMMISSION ADMINISTRATION- FINANCES	P. LAGALLE, J. BELLANGER, A. BOUJRAD, H. GIRARD, B. LEJEUNE, J. TALBOT	Mardi 3 mars 9h30
COMMISSION CONCESSION ELECTRICITE	B. LEJEUNE, H. GIRARD, C. GOURNEY-LECONTE, G. MARIE, N. JOYAU, A. LIARD, J. ROYER	Mars 3 mars 14h00
COMMISSION TRAVAUX	A. LIARD, J. ANDRE, R. BOUGAULT, C. GLASSON, JL. GUILLOUARD, A. LE FOLL, G. MANACH	Mercredi 4 mars 14h00 Ver-sur-Mer (mairie)
COMMISSION SOLIDARITE	C. POISSON, F. BLIN, C. GLASSON, P. LAGALLE, G. POULAIN	Jeudi 5 mars 14h00
COMMISSION CONCESSIONS GAZ	J. ANDRE, C. GABRIEL, N. JOYAU, G. MARIE	Jeudi 5 mars 15h00
COMMISSION NOUVELLES TECHNOLOGIES	C. CHESNEL, A. BOUJRAD, C. GABRIEL, H. GIRARD, A. LE FOLL, C. POISSON, J. ROYER	Vendredi 6 mars 9h30
COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	JY. HEURTIN, JL. GUILLOUARD, J. BELLANGER, R. BOUGAULT, G. MARIE, G. POULAIN, J. TALBOT	Vendredi 6 mars 10h00
CAO	J. LELANDAIS, H. GIRARD, P. LAGALLE, B. LEJEUNE, A. LIARD, F. BLIN	Vendredi 6 mars 14h00
BUREAU SYNDICAL	Les membres du Bureau Syndical	Vendredi 13 mars 9h30
	Le personnel du syndicat et les membres du Bureau Syndical	Vendredi 13 mars Après-midi
1 ^{ER} TOUR ELECTIONS MUNICIPALES	Electeurs	Dimanche 15 mars
2 ND TOUR ELECTIONS MUNICIPALES	Electeurs	Dimanche 22 mars

Chaque élu du Bureau Syndical sera destinataire, la semaine qui suit cette séance, d'un tableau détaillé de ces échéances.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication et valide les modifications présentées.

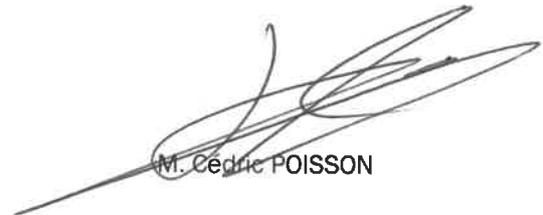
L'ordre du jour étant épuisé, M. Jacques LELANDAIS lève la séance à 12h30.

Le Président de séance,



M. Jacques LELANDAIS

Le Secrétaire de séance,



M. Cédric POISSON

ANNEXES

N°	OBJET
1	Rapport d'Orientations Budgétaires – Budget principal 2020
2	Rapport d'Orientations Budgétaires – Budgets annexes ENR et MD 2020
3	Dépenses entre 5 000 € HT et 50 000 € HT et dépenses de moins de 5 000 € HT



Rapport d'Orientations Budgétaires 2020

Budget principal



- 1. La situation budgétaire et financière 2017-2019.**
- 2. Les ressources humaines.**
- 3. Les orientations budgétaires 2020.**

- Le DOB 2020 est le dernier du Comité syndical issu du mandat actuel 2014-2020.
- Ce cycle électoral a pour effet :
 - d'anticiper le calendrier budgétaire et de réaliser le DOB fin 2019 sur la base de données non totalement consolidées ;
 - d'établir des orientations uniquement pour l'année 2020, dans la continuité des trois derniers ROBs au niveau des orientations, des moyens mobilisés et des perspectives.



Analyse financière

2017 - 2019



La dette

- Le SDEC ÉNERGIE finance ses investissements par sa Capacité d'Auto-Financement et par l'attribution de recettes (dotations, subventions ...).
- Le syndicat contracte des emprunts uniquement pour financer la part à charge de ses membres via l'étalement de charges. Les bénéficiaires de ce dispositif remboursent le montant emprunté, sans frais de dossier. C'est le seul endettement du syndicat qui représente 10% des recettes réelles de fonctionnement.
- Il est à rappeler que ce mécanisme a vocation à s'arrêter au 31 décembre 2019 ; les communes pouvant mettre en oeuvre le mécanisme du fonds de concours.

- Les remboursements annuels du syndicat commencent à décroître et devraient s'éteindre en 2030.

	2017	2018	2019
Intérêts	480 k€	420 k€	400 k€
Capital	2 940 k€	2 920 k€	2 850 k€

Le niveau de trésorerie est stable permettant de couvrir toutes les dépenses pour un quadrimestre.

Montant moyen annuel de trésorerie	2017	2018	2019
TOTAL	17 300 K€	16 400 K€	16 600 K€

La trésorerie positive permet d'accroître l'indépendance financière du syndicat en finançant des projets sans avoir recours à l'emprunt : par exemple, l'installation d'infrastructures de mobilité durable, le versement d'une dotation initiale aux budgets annexes, l'achat de véhicules électriques/hybrides ...

La Capacité d'Auto Financement - CAF

- La CAF a pour fonction de couvrir le fonctionnement du syndicat, le remboursement d'emprunt et les investissements pour le compte des collectivités adhérentes sur les réseaux et pour la transition énergétique.
- Elle permet d'attribuer des aides financières incitatives aux collectivités et d'engager des **projets innovants et expérimentaux**.
- Le niveau de la CAF nette, bien qu'en baisse, reste acceptable.

	2017	2018	2019
CAF brute	14 000 K€	15 700 K€	12 850 K€
Capital remboursé des emprunts	2 940 K€	2 920 K€	2 850 K€
CAF nette	11 060 K€	12 780 K€	10 000 K€

Les recettes de fonctionnement

	2017	2018	2019
TCCFE	10 000 K€	10 400 K€	10 000 K€
Participation des adhérents	12 000 K€	13 500 K€	11 900 K€
Redevances de concession	4 000 K€	4 200 K€	4 500 K€

- Le montant de la TCCFE se stabilise. Cet arrêt dans sa progression précédemment constatée sur la décennie précédente, ne permet plus de compenser les baisses d'autres recettes : FACÉ ...
- La participation des collectivités varie selon le niveau de dépenses des adhérents, le niveau d'aides financières, la baisse des étallements de charges.
- Le montant des redevances progresse par effet de l'application du nouveau contrat de concession.

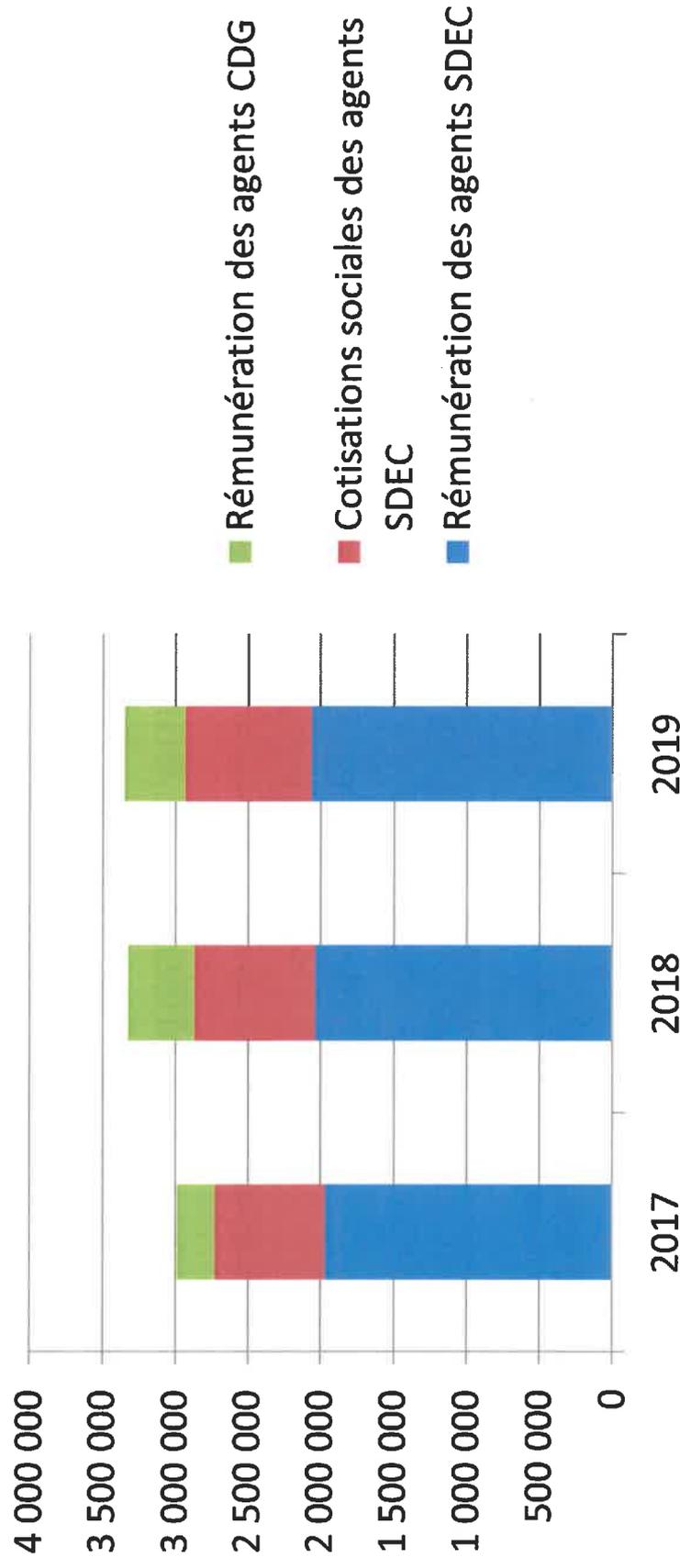


Les dépenses de fonctionnement

	2017	2018	2019
Charges à caractère général hors compétence EP/SL	1 110 K€	1 200 K€	1 100 K€
Charges du personnel	2 990 K€	3 325 K€	3 350 K€
Reversement de la TCCFE et de la redevance R2	1 450 K€	1 430 K€	1 700 K€

- Les charges générales diminuent de 9% entre 2018 et 2019 : réduction des prestations de service (honoraires d'experts pour le renouvellement du contrat de concession).
- La redevance R2 reversée baisse : son niveau est directement lié à celui des investissements réalisés par les communes et éligibles à cette redevance.
- La TCCFE reversée augmente notamment par effet de la création de communes nouvelles.

Les charges du personnel



- Malgré la hausse des cotisations sociales, la progression de la masse salariale est de 0,75%, en deçà de l'objectif de 1,2% par an.

Les recettes d'investissement

	2017	2018	2019
Subventions d'investissement	11 510 K€	9 900 K€	11 000 K€
FACE et PCT	7 800 K€	7 100 K€	5 100 K€
Fonds de concours	2 300 K€	2 000 K€	4 000 K€
Enedis	510 K€	580 K€	650 K€
Région, Département, tiers privés...	900 K€	220 K€	1 250 K€
Emprunts pour étalement	1 200 K€	650 K€	1 000 K€
FCTVA et TVA	4 555 K€	3 300 K€	1 500 K€

- Les subventions d'investissement enregistrent :
 - Une baisse de la dotation FACÉ de 30% entre 2018 et 2019.
 - Une participation des collectivités via les fonds de concours en hausse de 74%.
 - Une forte croissance de l'activité de raccordement, par effet du contrat de concession, passant de 232 k€ à 520 k€.
 - Une revalorisation de la participation d'Enedis, dans le cadre du contrat de concession, en référence à l'article 8 – effacement des réseaux.

- Le choix des collectivités adhérentes de privilégier le financement des travaux par fonds de concours, réduit les besoins de financement par emprunt. Le reprise des emprunts en 2019 s'explique par effet de rattrapage de dossiers 2018 bénéficiant du nouvel emprunt 2019.
- Le changement de régime fiscal lors de la mise en place du nouveau contrat de concession du 29 juin 2018 se traduit par la suppression du droit de transfert TVA.

Les dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement	2017	2018	2019
Remboursement d'emprunt	2 940 K€	2 920 K€	2 850 K€
Investissements (travaux sur réseaux et Transition Energétique)	28 600 K€	23 100 K€	24 000 K€
Opérations sous mandat pour le compte de tiers	1 600 K€	1 750 K€	1 500 K€

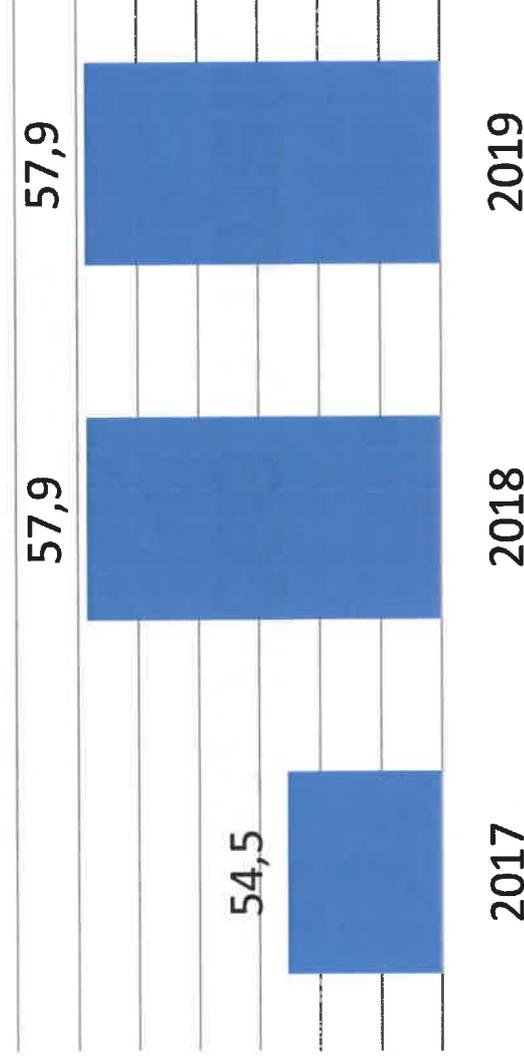
- Les immobilisations, 83% des dépenses, portent sur :
 - Les équipements du syndicat (véhicules, matériels bureautiques et informatiques, le mobilier, l'aménagement des locaux) – 1,8 %.
 - Les travaux réalisés sur les réseaux (raccordements, renforcements, sécurisation, effacements, éclairage public et signalisation lumineuse...) – 98,2%.
- Les emprunts pour couvrir le besoin d'étalement des communes représentent 11% des dépenses.
- Les opérations sous mandats correspondent à 6% des dépenses.



Les ressources humaines 2017-2019

- Le calcul des effectifs exprimés en ETP permet de prendre en compte tous les mouvements du personnel sur les 12 mois.

Evolution des effectifs en ETP



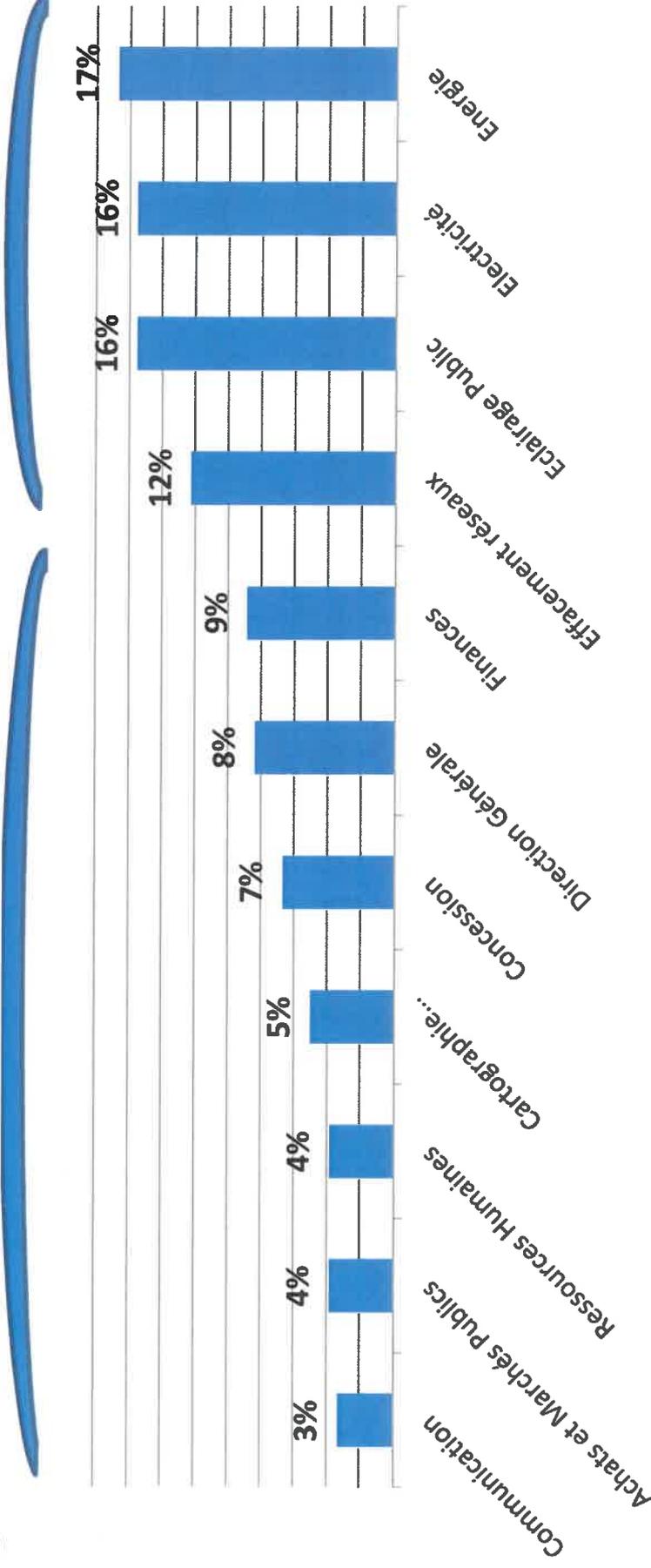
- Les effectifs comprennent des fonctionnaires, des contractuels et des agents mis à disposition.



La répartition des effectifs

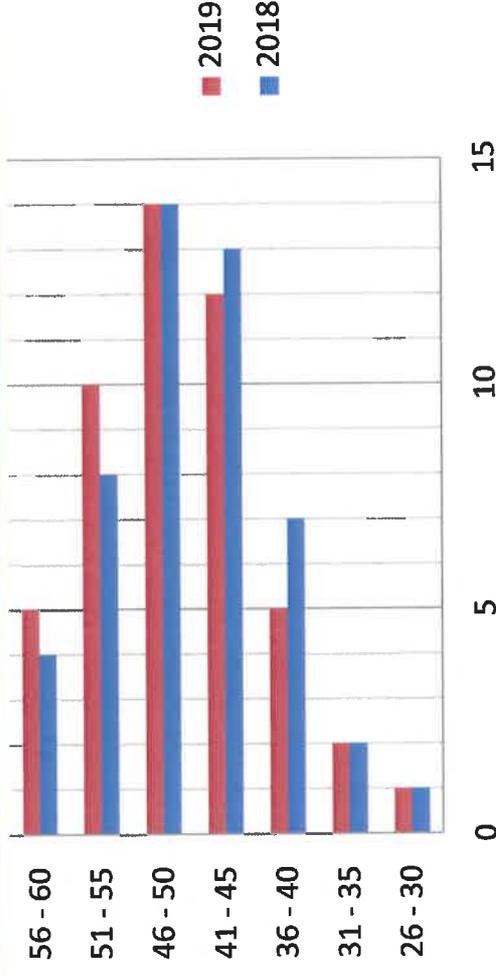
39%

61%



- Les services opérationnels rassemblent 61% des effectifs :
 - Le Département « Investissements » (Electricité, Effacement et Eclairage Public) représente 44% des effectifs.
 - Le Département « Transition Energétique » représente 17% des effectifs.
- Les services « supports » représentent 39% des effectifs.

La pyramide des âges

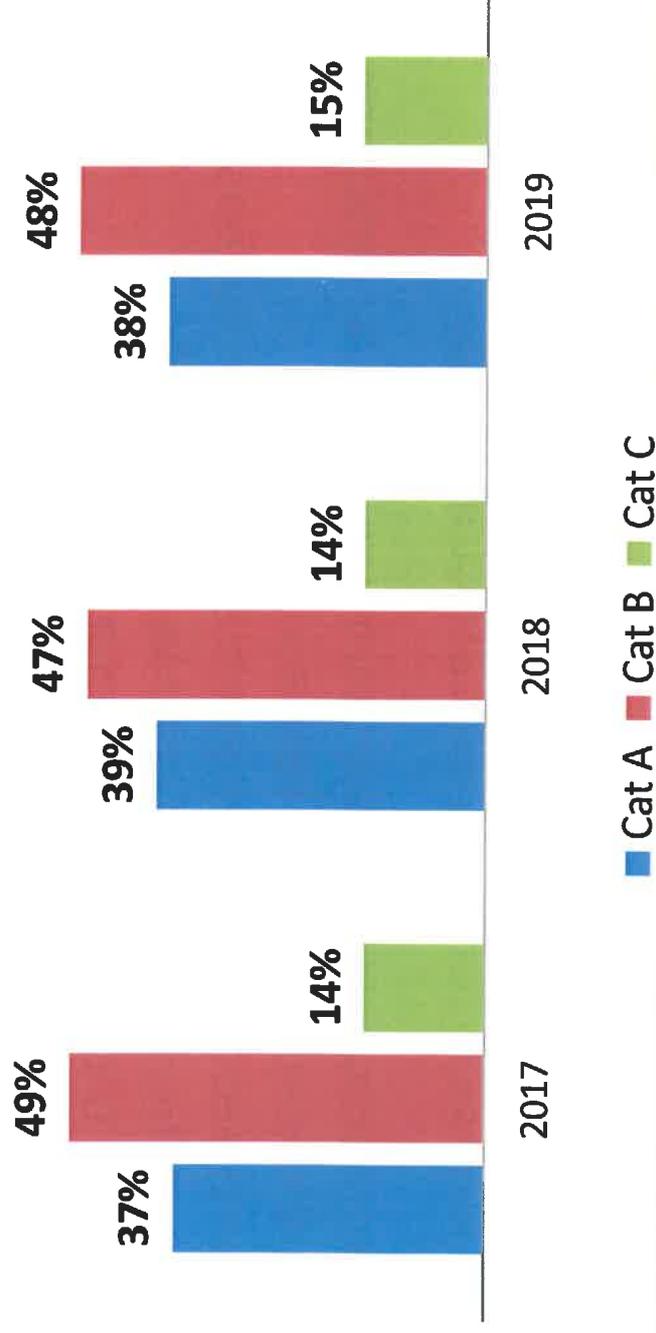


- La structure de la pyramide des âges pointe :
 - Un âge moyen des agents de 46 ans, en augmentation régulière.
 - Un forte expérience et un niveau élevé de compétences des agents acquis par une ancienneté moyenne de 17 ans.
 - Un contingent important d'agents, environ 20, partant en retraite entre 2035-2045.
 - Un GVT (Glissement Vieillessement Technicité) impactant directement la masse salariale.

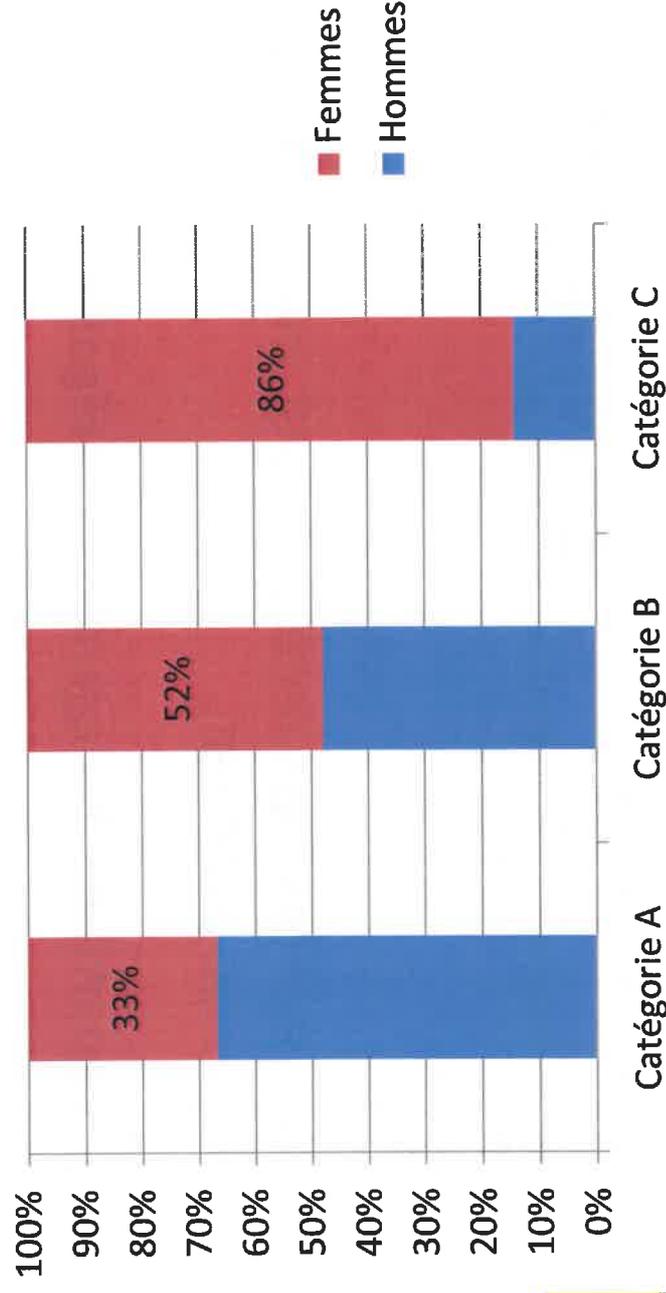
- Ces enjeux sont anticipés par :
 - Le recrutement de jeunes agents pour assurer le renouvellement des effectifs.
 - La mise en place de la GPEC.

- La répartition des agents par catégorie est inégale mais cohérente avec les spécificités du syndicat.

Répartition des agents par catégorie



- La parité hommes/femmes se caractérise par :
 - Une surreprésentation des hommes pour la catégorie A et pour les postes d'encadrement, à hauteur de 70%.
 - Une surreprésentation des femmes pour la catégorie C.
 - Une répartition équilibrée pour la catégorie B.
 - Une égalité d'accès à la formation





Les travailleurs handicapés

- Le SDEC ÉNERGIE porte une attention particulière à l'insertion des travailleurs handicapés à travers trois mesures :

	2017	2018	2019
FIPHFP	6 700€	2 900€	1 700€
Recrutement d'un agent	0€	0€	19 000€
Prestations de service	3 800€	8 100€	4 900€
TOTAL	10 500€	11 000€	25 600€

Le temps de travail des agents

- La durée du temps de travail des agents se définit par :
 - L'application stricte de la durée légale annuelle obligatoire de 1 607 heures par an.
 - La durée hebdomadaire est de 38 heures par semaine.
 - Le nombre de jours de RTT est actualisé chaque année en fonction du nombre de jours fériés considérés comme jours ouvrés.

- Le travail à temps partiel concerne 8 % des agents soit 1 ETP.



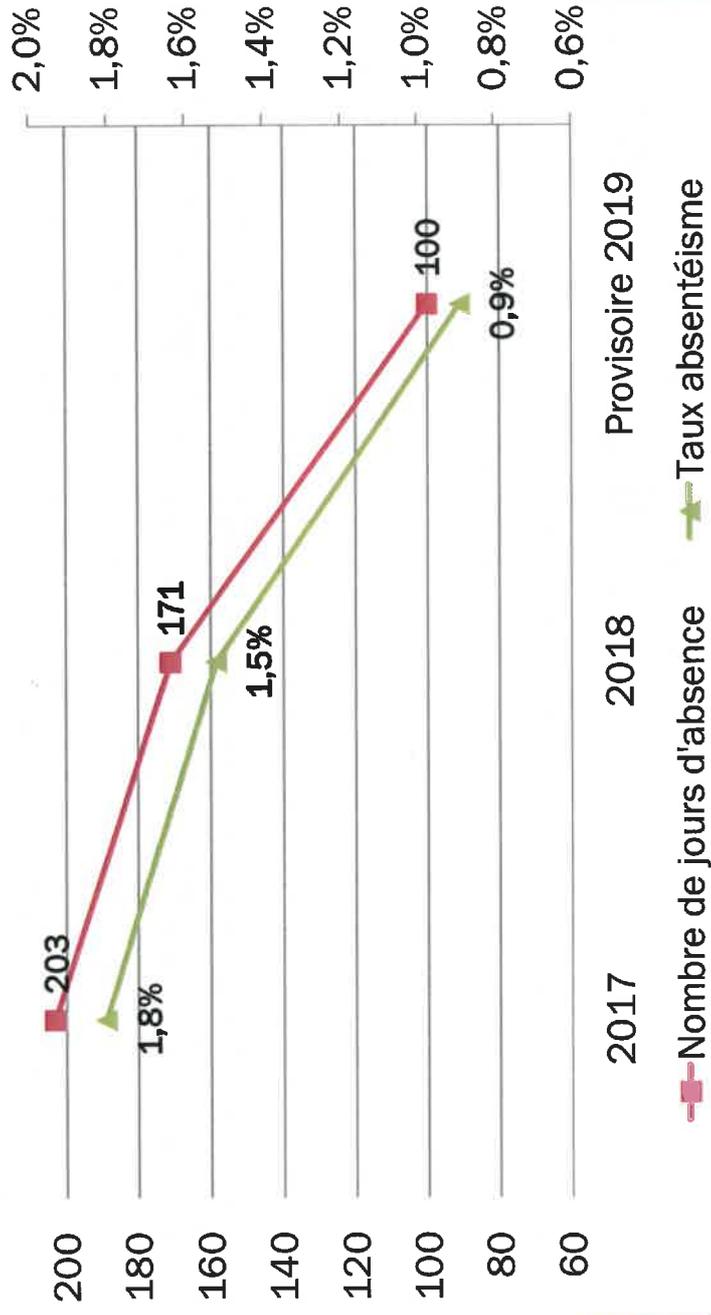
- Le Compte Epargne Temps est utilisé différemment selon la catégorie d'agents :

Catégorie d'agents	A	B	C	TOTAL
Nombre total de jours en CET	347,5	218	42	607,5
Part de jours CET	57%	36%	7%	100%
Nombre moyen de jours CET par agent	18,3	9,5	6	11
Amplitude de jours CET par -agent	0 à 55,5	0 à 30,5	2 à 9,5	

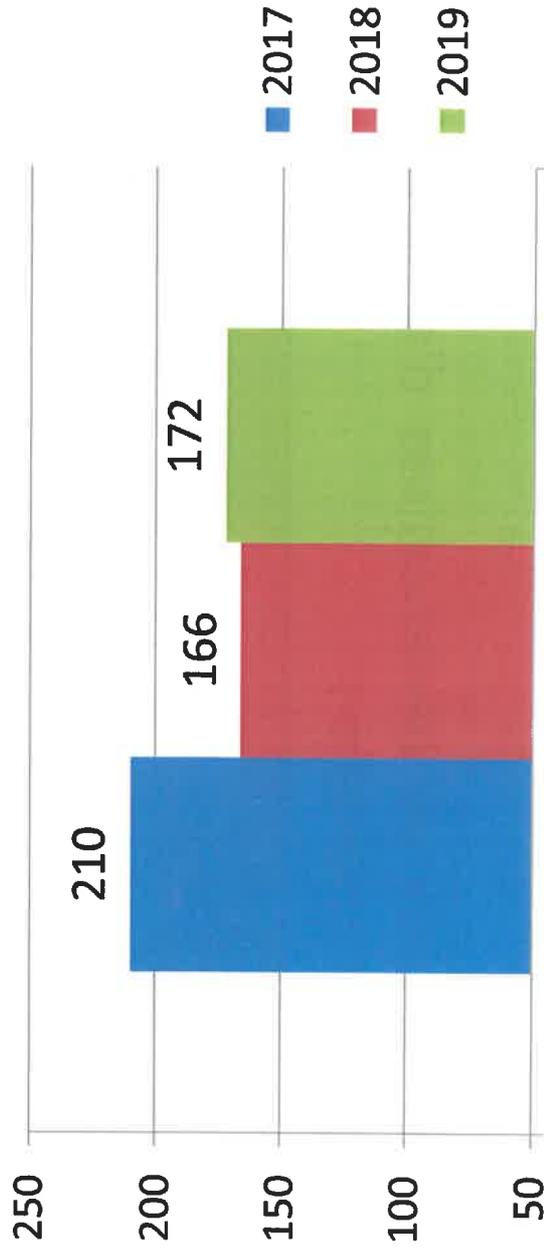
Le temps de travail des agents

- Le taux d'absentéisme est très faible et diminue depuis 2017. Il est de 0,9% du nombre total de jours travaillés et représente 100 jours.
- Les deux principaux motifs d'absence sont : maladie ordinaire ou enfant malade.

Evolution de l'absentéisme



- La formation est un outil d'accompagnement des agents dans l'exercice de leur fonction et dans la prise en charge de nouvelles missions. C'est pourquoi, le SDEC ÉNERGIE encourage la réalisation de formations qualifiantes pour doter les agents des compétences nécessaires à la réalisation de services.
- Entre 150 et 200 jours par an de formation sont délivrés aux agents :



Nombre jours de formation

- Sur la période, le taux de bénéficiaires d'actions de formation par catégorie d'agents, s'améliore :

	TAUX DE PARTICIPATION PAR CATEGORIE D'AGENTS			NOMBRE D'ACTIONS DE FORMATION		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019
Catégorie A	80%	79%	100%	51	49	86
Catégorie B	89%	80%	100%			
Catégorie C	67%	71%	85%			

- Le budget consacré à la formation est en moyenne de 50 000 €, soit 1.5% de la masse salariale.

Réussite aux concours et examens professionnels

2017	2018	2019
0	2	3



L'accompagnement des compétences

- Le SDEC ÉNERGIE mobilise différents outils d'accompagnement :
 - Les entretiens annuels d'évaluation professionnelle ;
 - La définition d'objectifs collectifs et individuels dans les comptes rendus d'entretiens ;
 - La rédaction des missions dans les fiches de poste ;
 - L'élaboration du plan de formation annuel ;
 - La mise en place d'intégration des nouvelles recrues : journée d'accueil et tutorat.

- L'ensemble des missions d'assistante de prévention est assuré par un agent habilité qui veille à :
 - L'organisation des formations obligatoires : AIPR, habilitations électriques, secourisme, manipulation d'extincteurs ;
 - La mise à jour de deux registres obligatoires (accidents de service-santé & sécurité) ;
 - Le renouvellement du document unique des risques ;
 - La vérification annuelle de la pharmacie et du défibrillateur ;
 - La réalisation d'exercices « incendie » ;
 - L'actualisation des plans d'évacuation.

Nombre d'accidents de service		
2017	2018	2019
1	1	2



L'écoute et l'information

- Le SDEC ÉNERGIE met en place des actions favorisant le dialogue social :
 - 3 réunions du Comité d'Échanges et de Concertation ;
 - 4 éditions du bulletin interne trimestriel dédié au personnel, le « T.O.C » ;
 - 1 journée du personnel.
- Sont traités les sujets suivants :
 - Les élections des représentants du personnel,
 - La mise en place du nouveau régime indemnitaire,
 - La démarche de GPEC,
 - L'adaptation du cycle de travail et de l'organisation du travail,
 - La formation.



L'accompagnement social

- Le SDEC ÉNERGIE soutient, par son financement, différents dispositifs sociaux :
 - L'Amicale du Personnel qui propose des activités de loisirs, culturelles et sociales ;
 - Le CNAS est complémentaire de l'APSEC en proposant une gamme plus élargie de services ;
 - La prévoyance couvre les risques sociaux liés à la personne en cas d'arrêt de travail ;
 - Les Tickets Restaurants.
- L'ensemble de ces dispositifs est évalué à 130 000 € soit près de 2 600 € par agent et par an – hors mise à disposition CDG.



Le passage du seuil des 49 agents

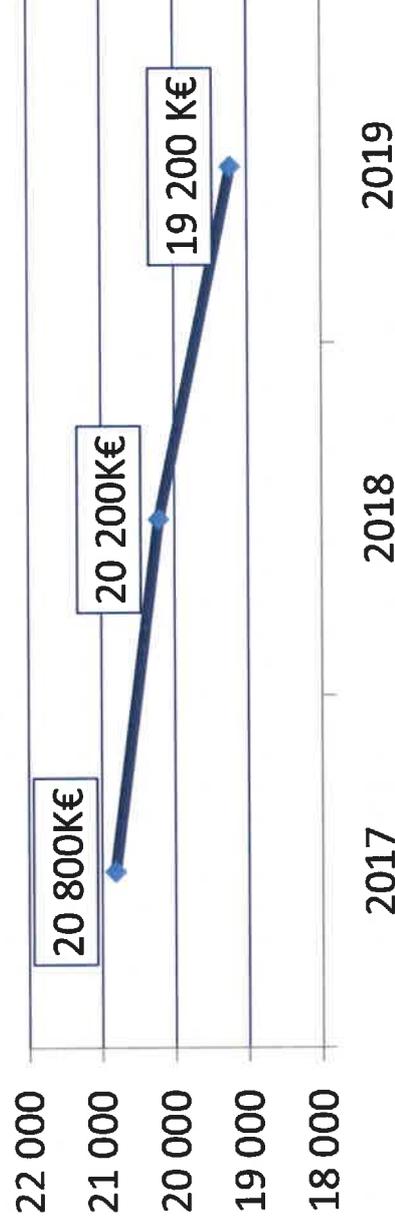
- Le SDEC ÉNERGIE a entériné la mise en œuvre du processus du passage des effectifs à plus de 49 agents.
- Cette décision permet de :
 - Valider un effectif réel supérieur à 49 agents depuis quelques années ;
 - Poursuivre le développement du syndicat en proposant de nouveaux services répondant à la demande des collectivités adhérentes, tout en maintenant un très bon niveau de qualité de service.
- Ce passage est une étape importante pour le syndicat et se traduit par l'installation d'instances représentatives du personnel dès 2020 : le CT et le CHSCT.



Les orientations budgétaires 2020

- Poursuivre les orientations issues des ROB précédents :
 - Continuer les actions engagées (Transition Energétique, PPI....) ;
 - Ne pas diminuer le niveau de nos investissements ;
 - Rester réactif aux attentes et demandes d'accompagnement des communes et partenaires (TEN, Efficacité énergétique des bâtiments publics, forfait EP...).
- Se préparer aux échéances à venir :
 - Renouvellement des organes délibérants ;
 - Evolution du contexte législatif, économique ...

- Lors de la présentation des ROB précédents, le Comité syndical a retenu les hypothèses suivantes :
 - Le maintien du niveau des principales recettes de fonctionnement et d'investissement : FACÉ, TCCFE, redevances ...



- La maîtrise des dépenses de fonctionnement

Variation annuelle sur la période 2017/2019	
Structures et charges du personnel	+ 4 %

- Un niveau d'investissement constant à 28 millions d'euros avec un taux d'aide moyen de 30% (valorisation d'aides financières et ciblage sur des actions prioritaires – Transition énergétique)

2017	2018	2019
28 600 K€	23 100 K€*	24 000 K€*

* en HT et fin du déploiement des bornes de recharges

- L'activité des travaux sur les réseaux se concrétise par :
 - Programme de résorption des fils nus en rural : 250 kms supprimés en 3 ans – achèvement du programme en 2023,
 - Effacement coordonné de 130 kms de réseaux aériens,
 - Renouvellement de 3 100 foyers énergivores : programme achevé en 2020 – taux d'équipement - LEDS à 17%,
 - Géoréferencement de la totalité des réseaux EP villes début 2020.

- Le développement de nouveaux services pour les communes :
 - Installation de panneaux à messages variables,
 - Equipement en caméras de vidéo-protection,
 - Rénovation de l'éclairage intérieur de bâtiments publics,
 - Télégestion des carrefours à feux.

- La mise en œuvre du 1^{er} Plan Pluriannuel d'Investissement pour le réseau publique d'électricité:

Programmes	Montant 2019
Renforcement du réseau basse tension – BT- en zone rural	2 500 k€
Sécurisation BT fils nus pour les communes rurales	4 200 k€
Sécurisation BT fils nus pour les communes urbaines	1 000 k€
Enfouissement de réseau BT en zone littorale de vent > 170km/h	500 k€
Mise en œuvre des travaux sous tension	70 K€



Les précédents ROB

- Le renforcement des actions de Transition Energétique :
 - Une organisation structurée :
 - Exercice depuis le 1^{er} janvier 2017 (*évolution des statuts*) de trois nouvelles compétences : Contribution à la Transition Energétique, EnR, Réseau de chaleur et/ou de froid,
 - Création de deux régions à autonomie financière et de budgets annexes,
 - Mise en place de la Commission Consultative de Transition Energétique.
 - Des ressources supplémentaires :
 - Attribution de dotation initiale de 4 M€ pour assurer l'équilibre financier des deux budgets annexes,
 - Recrutement de 3 agents,
 - Création d'espaces dédiés : La Fabrique Energétique, expo 2050,
 - Acquisition de logiciels spécifiques : soleil14, atlas dynamique des énergies.
 - Des actions réalisées pour le compte des adhérents :
 - Réalisation de 19 projets de panneaux photovoltaïques sur bâtiments publics,
 - Déploiement de 224 bornes de recharges pour véhicules électriques,
 - Conception et accompagnement de 5 PCAET,
 - Réalisation du projet Défi Ecole Energie, en partenariat avec 7 écoles.

A. Un contexte législatif et réglementaire impactant dès 2021

- Le projet de réorganisation du groupe EDF prévoit la création de deux entités :
 - EDF « bleu », détenu par l'Etat couvre le nucléaire, l'hydraulique et RTE,
 - EDF « vert », en partie privatisé regroupe les activités comme les ENR, la distribution via Enedis, les services comme Dalkia.
- Sa mise en œuvre est reportée mais elle pourrait avoir des incidences certaines pour les syndicats d'Énergie :
 - La fin à terme du monopole d'Enedis,
 - La remise en cause de la péréquation tarifaire.

- Le renouvellement du contrat cadre de concession historique « Gaz » :
 - Un volet « Transition énergétique » : Maîtrise de l'Énergie et compteurs communicants, mobilité propre au GNV, gaz vert et raccordement ,
 - Un volet « patrimoine et gouvernance » : dialogue sur les investissements, critères et modalités de contrôle,
 - Un volet : redevance, données, durée...
- L'impact sur le contrat local (achèvement 2027) reste à évaluer.
- Dans ce contexte, et au vu de l'augmentation du nombre d'adhérents en 3 ans - 76%, l'exercice de cette compétence doit être renforcée.

- Les réformes portant sur l'organisation territoriale, gelées pour 2020, devraient se poursuivre les années suivantes.
- Dès 2021, la reprise des créations de communes nouvelles est possible : effets sur le niveau de la TCCFE perçue par le syndicat.
- Dès le 1^{er} janvier 2021, de nouveaux critères définissant la ruralité en matière de distribution électrique (densité de population, nouveau seuil démographique ...) impacteront le SDEC ÉNERGIE :
 - Le niveau de FACE perçu risque de diminuer,
 - Une nouvelle répartition de la maîtrise d'ouvrage des travaux avec Enedis, au détriment du syndicat.

B. Contexte économique

- Si l'Etat anticipe un ralentissement de l'investissement en raison du cycle électoral, le SDEC ENERGIE établit des prévisions d'investissements rassurantes. La prévision d'activité des travaux pour 2020 est à un niveau élevé.
- Le niveau de programmation des travaux sur réseaux : 28 M€
 - Effacement : 13,5 M€
 - Renforcement : 3 M€
 - Sécurisation du réseau BT : 2 M€
 - Raccordement : 3 M€
 - Extension et renouvellement Eclairage Public : 5 M€
 - Renouvellement des installations Eclairage Public > 30 ans : 0,5M€
 - Achèvement du programme d'efficacité énergétique : 1 M€

- La programmation du plan annuel 2020, dans le cadre du 1^{er} PPI de quatre ans, 2019-2022
- Il tient compte des réalisations 2019 par rapport aux objectifs 2022.
- Il anticipe les baisses de dotations FACE.

Programmes	Montant 2019	Montant 2020
Renforcement du réseau BT en zone rural	2 500 K€	2 800 K€
Sécurisation BT fils nus en communes rurales	4 200 K€	3 200 K€
Sécurisation BT fils nus en communes urbaines	1 000 K€	1 500 K€
Enfouissement de réseau BT en zone littorale de vent > 170km/h	500 K€	500 K€
Mise en œuvre des travaux sous tension	70 K€	70 K€
TOTAL	8 770 K€	8 070 K€

C. Contexte relatif à la Transition Energétique

- La requalification du SPIC Hydrogène en SPA avec rattachement budgétaire,
- La création d'une société de projet pour la construction d'un parc photovoltaïque au sol avec participation au capital,
- La construction d'un réseau technique de chaleur sur Valdallière pour 800 K€ HT,
- La déclinaison des actions inscrites dans la charte signée par la Région Normandie et le Territoire d'Energie Normandie,
- L'accompagnement à l'efficacité énergétique des bâtiments publics.



Les perspectives 2020

- Les grandes masses budgétaires

Cf. annexe n°7 Simulation Budgétaire



Rapport d'Orientations Budgétaires 2020

Budgets annexes ENR et MD

2019-08/BS/PV-Annexe 2

Bureau syndical | 6 décembre 2019 | PAGE 1

SDEC ÉNERGIE - SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU CALVADOS - WWW.SDEC-ENERGIE.FR - WWW.GEOSDEC.FR

Les actions du SDEC ENERGIE en faveur de la transition énergétique sont classées en deux catégories :

1. Les actions rattachées au budget principal

Elles concernent les activités liées à la compétence contribution à la transition énergétique ou toutes celles mises en œuvre sur le fondement de l'article 4 de nos statuts (activités complémentaires)

Exemple d'actions : l'accompagnement PCAET, le conseil en énergie partagé, les études sur les bâtiments, les animations de la maison de l'énergie, le développement de projets bois sans vente de chaleur, les groupements d'achats d'énergie, la valorisation des CEE, etc.

2. Les actions rattachées aux régies à autonomie financière et aux budgets annexes

- Les activités liées au **développement des Energies Renouvelables** font partie de la régie « ENR ».

Exemple : le développement des projets de production d'électricité photovoltaïque

- Les activités liées au **développement de la Mobilité Durable** sont regroupées dans la régie «MD».

Exemple : exploitation des bornes de recharges du réseau Mobisdec

NB : le service public de mobilité Hydrogène dans un premier temps intégré dans le budget annexe MD est rattaché au budget principal après requalification de son objet.



Budget annexe « ENR »

Bureau syndical | 6 décembre 2019 | PAGE 4

SDEC ÉNERGIE – SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU CALVADOS - WWW.SDEC-ENERGIE.FR - WWW.GEOSDEC.FR



La situation 2019



Bureau syndical | 6 décembre 2019 | PAGE 5

SDEC ÉNERGIE - SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU CALVADOS - WWW.SDEC-ENERGIE.FR - WWW.GEOSDEC.FR

Pour cette deuxième année, les activités de la région ont été orientées vers :

- La recherche de projets :
 - 23 notes d'opportunités pour les panneaux photovoltaïques ;
 - 1 note d'opportunité pour le bois énergie ;
- La réalisation des premières installations de production d'électricité photovoltaïque :
 - 9 installations photovoltaïques mises en service
 - 8 collectivités concernées par ces équipements : CDC Vallées de l'Orne et de l'Odon, Subles, CDC Cœur de Nacre, CDC Pré Bocage Intercom, Livarot Pays d'Auge, Valdallière, Bremoy et Douvres la Délivrande (2 projets)

Le projet et la collectivité	Le coût (€ HT)	Superficie de panneaux (m ²)	Puissance installée (kWc)	Production annuelle (kWh / an)	Date de mise en service
CDC vallée Orne et Odon Gymnase communautaire	78 939 €	222	36	36 700	16 janvier 2018
Subles Atelier municipal	30 000 €	60	9	9 098	20 juillet 2018
CDC Cœur de Nacre Piscine	90 834 €	220	35	30 760	23 novembre 2018
CDC Pré Bocage Intercom Pépinières d'entreprises	0 €	60	9	7 876	17 décembre 2018
Livarot Pays d'Auge Salle des fêtes	69 500 €	128	21	21 200	12 septembre 2019
Valdallière Ecole de musique	93 850 €	240	35	28 000	4 novembre 2019

Le projet et la collectivité	Le coût (€ HT)	Superficie de panneaux (m ²)	Puissance installée (kWc)	Production annuelle (kWh / an)	Date de mise en service
Brémoy Eglise	32 000 € HT	104 m ²	17 kWc	18 750 kWh	Mi-décembre 2019
Douvres la Délivrande Gymnase	116 240 € HT	414 m ²	76 kWc	76 520 kWh	29 novembre 2019
Douvres la Délivrande Halle des sports	151 000 € HT	542 m ²	99 kWc	98 800 kWh	29 novembre 2019

Recettes de fonctionnement	CA 2018	BP 2019	CA 2019
Vente électricité	0€	10 000€	7 000€
Participation des adhérents	0€	4 000€	25 000€
Subvention d'équilibre	32 000€	150 000€	15 000€

- La vente d'électricité est issue de la production des installations photovoltaïques réinjectée dans le réseau.
- Les collectivités participent à l'exploitation et à la maintenance des centrales de production.
- Le versement de la subvention par le syndicat permet d'équilibrer la section de fonctionnement.

Dépenses de fonctionnement	CA 2018	BP 2019	CA 2019
Charges à caractère général	6 700€	25 000€	10 000€
Charges du personnel	20 000€	30 000€	30 000€
Impôt sur les sociétés	0€	0€	2 800€

- Les charges à caractère général correspondent aux charges de structures. Elles sont calculées en prenant le chapitre 011 du budget principal proratisé par le temps passé des agents mis à disposition.
- Les charges du personnel concernent les agents mis à disposition pour la régie. Elles sont déterminées selon la même méthode de calcul.
- Le service public « ENR » étant qualifié de SPIC, la fiscalité s'applique et la régie est redevable de l'impôt sur les sociétés.

Recettes d'investissement	CA 2018	BP 2019	CA 2019
Subvention d'investissement	0€	56 000€	25 000€

- Les subventions d'investissement sont apportées par la Région pour l'installation des centrales photovoltaïques.

Dépenses d'investissement	CA 2018	BP 2019	CA 2019
Immobilisation corporelles	100 500€	821 000€	300 000€

- Les dépenses d'investissement sont consacrées à l'installation des panneaux photovoltaïques.



Les orientations budgétaires

2020

- Le syndicat poursuit et accentue ses activités dans le domaine de la Transition Energétique.
- Le syndicat privilégie trois secteurs :
 - Production d'électricité,
 - Production de chaleur,
 - Production de biogaz.
- L'accompagnement du syndicat se traduit par :
 - La réalisation d'études, d'expertises,
 - L'investissement des équipements.

1. Projets de production d'électricité :

- Le programme de travaux devrait se renforcer, surtout sur le développement de centrales photovoltaïques en toiture de bâtiments publics (au moins 8 projets prévus).
- La Région a réévalué sa politique d'aide plus ciblée sur l'autoconsommation. Les aides financières sur l'injection photovoltaïque sont maintenues mais en baisse.
- La tendance est à la baisse des tarifs de vente.

1. Projets de production d'électricité :

- Les projets devraient devenir plus difficiles à construire du fait d'une rentabilité fragile.
- La diminution des prix de vente d'électricité, les incitations de l'état et de nos partenaires ... devraient favoriser le développement d'installations de production d'électricité en autoconsommation, ce qui aura un impact sur les modèles financiers des projets portés par le syndicat.
- L'implication du syndicat pour accompagner les projets éoliens ou photovoltaïques au sol, au travers notamment de notre participation à une SEM sont des éventualités.

2. Projets de production de chaleur :

- Le partenariat avec Biomasse, pour l'émergence des projets bois, pourrait permettre l'identification et la réalisation de réseaux de chaleur à construire en 2020.
- L'impact du prix du gaz relativement bas rend moins attractives les solutions bois.

3. Projets de production biogaz :

- Dans le cadre du partenariat avec la Région, il est aussi prévu d'engager une étude pour favoriser l'émergence des projets de méthanisation.



Budget annexe « Mobilité Durable »

Bureau syndical | 6 décembre 2019 | PAGE 18

SDEC ÉNERGIE - SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU CALVADOS - WWW.SDEC-ENERGIE.FR - WWW.GEOSDEC.FR

- Pour cette deuxième année, les activités de la régie ont été orientées vers :
 - Le renforcement du **réseau Mobisdec**
 - ✓ Le développement du réseau de bornes rapides avec l'installation de trois nouvelles bornes,
 - ✓ La suivi du basculement du réseau Mobisdec vers le nouvel exploitant IZIVIA.
 - Le positionnement sur **la mobilité hydrogène**
 - ✓ L'élaboration du partenariat régional pour le déploiement de deux stations H2 (convention),
 - ✓ Le marché pour la fourniture et la pose de deux stations Hydrogène,
 - ✓ Les études et travaux pour l'installation de ces deux stations.

La situation 2019



Recettes de fonctionnement	CA 2018	BP 2019	CA 2019
Vente de produits	15 000€	32 290€	30 000€
Participation des adhérents	0€	3 600€	8 000€
Subvention d'équilibre	360 000€	400 000€	200 000€

- Les prestations de service en direction des usagers des équipements permettent de dégager une recette.
- Les collectivités participent à l'exploitation et à la maintenance des 225 bornes de recharge.
- Le versement de la subvention par le syndicat permet d'équilibrer la section de fonctionnement.

Dépenses de fonctionnement	CA 2018	BP 2019	CA 2019
Charges à caractère général	141 000€	325 000€	300 000€
Charges du personnel	20 000€	30 000€	30 000€
Impôt sur les sociétés	0€	120 000€	120 000€

- Les charges à caractère général correspondent aux charges de structures. Les charges directes sont l'achat d'énergie, l'entretien et la maintenance des bornes. Les charges indirectes sont calculées en prenant le chapitre 011 du budget principal proratisé par le temps passé des agents mis à disposition.
- Les charges du personnel concernent les agents mis à disposition pour la régie. Elles sont déterminées en prenant le chapitre 011 du budget principal proratisé par le temps passé des agents mis à disposition.
- Le service public « MD » étant qualifié de SPIC, la fiscalité s'applique et la régie est redevable de l'impôt sur les sociétés.

Recettes d'investissement	CA 2018	BP 2019	CA 2019
Subvention d'investissement	740 000€	200 000€	42 000€

- Les recettes d'investissement versées en 2019 sont le solde des subventions apportées par la Région et le Département pour l'installation des bornes de recharge électrique.
- Les dépenses d'investissement sont consacrées à l'acquisition de bornes de recharges et l'installation de deux stations hydrogène.

Dépenses d'investissement	CA 2018	BP 2019	CA 2019
Immobilisation corporelles	0€	821 000€	385 000€

Les orientations budgétaires

2020



- Le syndicat poursuit et accentue ses activités dans le domaine de la Transition Energétique.
- Le syndicat privilégie trois types de mobilité :
 - Electrique
 - Hydrogène*
 - GNV

* *Pour rappel, la mobilité Hydrogène sera rattachée au budget principal.*

- L'accompagnement du syndicat se traduit par :
 - La réalisation d'études, d'expertises,
 - L'investissement des équipements.

- Prendre en compte l'impact de l'évolution de la fiscalité sur les carburants sur les offres de mobilité durable,
- Intégrer le service public Hydrogène et notamment le programme de déploiement des stations H2 dans le budget principal,
- Travailler sur la réduction des charges de fonctionnement en optimisant les coûts d'exploitation et l'achat d'hydrogène et en favorisant l'utilisation des stations par une politique tarifaire attractive pour l'utilisateur,
- Mettre en œuvre progressivement un forfait exploitation,
- Poursuivre la densification du maillage de bornes rapides : trois bornes rapides pour les collectivités : Orbec, Normandie Cabourg Pays d'Auge et Villers Bocage et 1 borne à Saint Sylvain hors schéma directeur,
- Réfléchir à l'installation des stations de recharge GNV.

BUREAU SYNDICAL DU 6 DECEMBRE 2019
Compte-rendu des dépenses inférieures à 5 000€
Au titre des délégations du Président au Directeur Général des Services
du 11/10/2019 au 25/11/2019

Objet	Fournisseur / Tiers	Libellé de la facture	Date du mandat	Montant HT
Achat matériel informatique et de	IBC DIALOGUE	CHANGEMENT SWITCH 10 PORT GESTION BORNE WIFI	30/10/2019	349,00
Achat mobilier bureau	LYRECO	ARMOIRES FORTES A CODE ET VESTIAIRES	25/10/2019	650,70
Vêtements de travail et de sécurité	HABI PRO	PARKA ELYSE HV 4 EN 1 - ORANGE MARINE	15/10/2019	72,90
Fournitures administratives	FIDUCIAL	BON DE COMMANDE N° 22 - PAPIERS A4 BLANC FIDUCIAL BUREAUTIQUE	18/10/2019	279,00
		FOURNITURE DE BUREAU FIDUCIAL BUREAUTIQUE - SEPTEMBRE	18/10/2019	963,79
		FOURNITURE DE BUREAU FIDUCIAL BUREAUTIQUE - OCTOBRE	12/11/2019	473,66
		PAPIER - FOURNITURE DE BUREAU FIDUCIAL BUREAUTIQUE	12/11/2019	251,43
	GCAT	COMMANDE FOURNITURES DE BUREAU -	18/10/2019	100,20
	TG INFORMATIQUE	3 TELECOMMANDES USB	18/10/2019	159,63
Produits ménagers	FLAVIEN	FOURNITURES DIVERSES - ATELIERPROTEGE	18/10/2019	167,50
Location de salles	CCI CAEN	LOCATION SALLE NORMANDIE CS LE 19/09/2019	18/10/2019	1 620,17
	CU DE CAEN LA MER	LOCATION AUDITORIUM BIBLIOTHEQUE	22/11/2019	650,00
Location matériel	DALKIA	LOCATION CLIMATISEUR MOBILE	07/11/2019	1 674,20
	DIAC LOCATION	LOCAT° BATTERIES NOVEMBRE 2019	29/10/2019	318,88
		LOCAT° BATTERIES ZOE NOVEMBRE 2019	29/10/2019	225,87
	ELIS	Fac1904401601593-AVOIR190440152207 MAJ	12/11/2019	188,04
	LEPESTEUR VOYAGES	TRANSPORT DU 15 OCTOBRE 2019 A SAINT ROMAIN DE COLBOSC	05/11/2019	531,82
Entretien et réparation véhicules	LAGUERRE PNEUS SAS	PEUGEOT 208 - CY 474 VB- CHGT PNEUS	22/10/2019	162,98
		TOYOTA YARIS EB333WE - REPARATION PNEU	12/11/2019	53,08
		RETROVISEUR TOYOTA YARIS EB 333 WE	15/11/2019	186,64
		PNEUS - TOYOTA YARIS EB 333 WE	22/11/2019	134,72
		ZOE - FF 471 CE - REPARATION CREVAISON	22/11/2019	15,58
	RENAULT HEROUVILLE ST CLAIR	CABLE DE RECHARGE RAPIDE POUR ZOE	15/10/2019	187,50
		CARROSSERIE - ZOE FF-372-CE	18/10/2019	694,24
Documentation générale et technique	BRIEF	REABONNEMENT MAGAZINE BRIEF DECEMBRE 2019 A NOVEMBRE 2020	15/10/2019	145,94
	EDITIONS DALLOZ	ABONNEMENT NUMERIQUE DALLOZ 2020	29/10/2019	2 129,00
Formation	CEGOS SA	FORMATION ACCESS - EXPLOITER BASE DE DONNEES - 30/10 AU 31/10/2019	05/11/2019	818,00
	FORMAPELEC	FORMATION ECLAIRAGE EXTERIEUR 18 OCTOBRE 2019	19/11/2019	2 600,00
	NEXT DECISION	FORMATION MY REPORT BUILDER DU 11 ET 12/09/2019	15/10/2019	1 800,00
		FORMATION MY REPORT PAGE	25/10/2019	1 800,00
	OXYAD SOFTWARE	FORMATION OXYAD SOFTWARE	23/10/2019	950,00
	SECOURS PREVENTION	FORMATION EXTINCTEURS -DEFIBRILLATEUR	19/11/2019	1 065,00
	BERGER LEVRAULT	INTERVENTION MR CAGNARD DU 23 AU 26/09/2019	15/10/2019	3 300,00

Objet	Fournisseur / Tiers	Libellé de la facture	Date du mandat	Montant HT
Frais de colloques et séminaires	FNCCR	CONGRES FNCCR NICE DU 1er au 3 OCTOBRE	17/10/2019	1 825,00
Honoraires	ARCYTIS	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'ACCUEIL ET DE LA SALLE REUNION	25/10/2019	1 212,35
	ASSOC EXPERTISE DES CONCESSIONS	AUDIT CONCESSION ELECTRICITE	18/10/2019	4 275,00
	CABINET ERIC VEVE	LANDELLES ET COUPIGNY HONORAIRES DETERIORATION MATERIELS	19/11/2019	425,00
	CLAISSE ET ASSOCIES	SDEC / PROPRIETE INTELLECTUELLE	18/10/2019	1 045,00
	SELARL GB2A	AIDE A LA REDACTION D'UNE CONSULTATION	29/10/2019	1 400,00
Prestations diverses	AIPFC	RENOVATION DE POSTE DE SAINT MARTIN DE FONTENAY	22/11/2019	1 471,96
	APRIM	REALISATION DU JOURNAL DIALOGUE N° 75	15/10/2019	2 946,67
	ASSOCIATION " LES PETITS	ANIMATIONS SCIENTIFIQUES SEPTEMBRE 2019	22/10/2019	400,00
	CERENE SA SERVICES	LOCALISATION RESEAU METALLIQUE A MAGNY LA CAMPAGNE	18/10/2019	2 819,99
	CREATEUR D'IMAGE	FLYER ET AFFICHE CADASTRE SOLAIRE : CONCEPTION AFFICHE	15/11/2019	900,00
	GRAFIK	MARQUAGE VOITURE ZOE	30/10/2019	750,00
	TOPOVIDEO EURL	REALISATION D'UNE TOPOVIDEO	22/10/2019	2 250,00
		CESSION DE DROITS	04/11/2019	300,00
TOUTENVELO CAEN	1 ABONNEMENT 20 COURSES	18/10/2019	125,00	
Annonces insertions	JOURNAUX OFFICIELS	AVIS D'ATTRIBUTION : AMÉNAGEMENT RDC ACCUEIL ET SALLE DE REUNION	20/11/2019	270,00
		AVIS D'ATTRIBUTION : RACCORDEMENT DISTRIBUTION PUBLIQUE ELECTRICITE	22/11/2019	450,00
		AVIS DE MARCHE : LUMINAIRES PEINTS 2020 ECLAIRAGE RESIDENTIEL 2020	22/11/2019	900,00
Fêtes et cérémonies	AU TRESOR DE PARIS	MEDAILLE DE TRAVAIL	18/10/2019	71,20
	EURL FORTIER FLEURS	FLEURISSEMENT	15/10/2019	72,73
Evènementiel foires expositions	A VUE D OEIL	REPORTAGE PHOTOS CADASTRE SOLAIRE	24/10/2019	175,50
	A VUE D OEIL	REPORTAGE PHOTOS JOURNEE PERSONNEL ET RENCONTRE MR MONLOUBOU	24/10/2019	530,00
	CAEN EVENEMENTS	ASSEMBLEE UAMC DU 04/11/2019 CONNEXION WIFI 7 POSTES	20/11/2019	165,00
	CAPKADO	300 GOBELETS SDEC ENERGIE REUTILISABLES	18/10/2019	351,00
	DANET TRAITEUR	PAUSE CAFE - RALLYE DU 21/09/2019	15/10/2019	668,00
	LE MEMORIAL DE CAEN	NET 2019 - PAUSE CAFE ET LOCATION	18/10/2019	516,67
	TEIM	RACCORDEMENT 4 BORNES RALLYE 21/09 ASNELLES NET 2019	22/10/2019	1 653,00
	UNION AMICAL DES MAIRES	PARTICIPATION VILLAGE DES PARTENAIRES AG DU 04/11/2019	15/11/2019	1 302,00
Catalogues et imprimés	CAEN REPRO IMPRIMERIE	DIALOGUE 75 - IMPRESSION	15/10/2019	1 283,20
		IMPRESSION ENVELOPPES KRAFT DIALOGUE 75	15/10/2019	370,00
		1000 FLYERS SOLEIL 14	05/11/2019	113,00
		CARTE DE VISITE	07/11/2019	94,60
		PAPIER TETE DE LETTRE	07/11/2019	505,00
	COPYCAEN	215 NOTES COMITE SYNDICAL REPRO NOTE CS DU 19/09/2019 - COPY CAEN	18/10/2019	1 224,21

Objet	Fournisseur / Tiers	Libellé de la facture	Date du mandat	Montant HT
Réceptions	CHRONODRIVE	NECESSAIRE POUR RECEPTION FOURNITURES ACCUEILS CAFÉ BUREAU SYND	29/10/2019	90,08
	DISTRI DRINKS SARL	600 JETONS MACHINE A CAFE	19/11/2019	170,64
	LECHEVALLIER TRAITEUR	COCKTAIL CLE VILLY BOCAGE/SUBLES	19/11/2019	1 690,91
	LE FLORALIE MARIE PHILIPPE	COCKTAIL CLE DU 6 NOVEMBRE 2019 CLE CAEN OUEST	20/11/2019	602,73
	LE MEMORIAL DE CAEN	RESTAURATION - SEPTEMBRE 2019	18/10/2019	463,64
		RESTAURATION - OCTOBRE 2019 DEJEUNER BUREAU SYNDICAL 25/10/19	20/11/2019	354,55
	MAISON NOEL FLEURISSETTE JVS	VIENNOISERIE REUNION 17/10/2019 - WK	24/10/2019	50,24
	OTELINN	DEJEUNER DU 24/10/2019 - TEN	29/10/2019	120,18
	TRAITEUR - RAPHAEL FONTAINE	COCKTAIL CLE DU 14 NOVEMBRE 2019 CLE ISIGNY SUR MER	20/11/2019	758,00
	RESTAURANT AS DE TREFLE	DEJEUNER COMMISSION DU 09/10/2019	18/10/2019	709,09
	SARL DIMITRI GUILLAUME	COCKTAIL CLE DU 14 NOVEMBRE 2019 CLE BONNEBOSQ	19/11/2019	775,81
		COCKTAIL CLE DU 5 NOVEMBRE 2019 CLE OUEZY	19/11/2019	591,81
		COCKTAIL DU 13 NOVEMBRE 2.019 CLE CLE ST PIERRE EN AUGE	19/11/2019	556,35
	SARL TRAITEUR LE PRELUDE	COCKTAIL CLE DU 12 NOVEMBRE CLE CREULLY DOUVRES	20/11/2019	763,82
		COCKTAIL CLE DU 13 NOVEMBRE CLE CEAN AGGLO	20/11/2019	450,82
Frais d'affranchissement	LA POSTE	CONTRAT POST REPONSE - SEPTEMBRE 2019	15/10/2019	132,00
		AFFRANCHISSEMENT - SEPTEMBRE 2019 LA POSTE	18/10/2019	2 667,58
		CONTRAT POST REPONSE - OCTOBRE 2019	12/11/2019	119,28
Cotisations organismes	CHAMBERSIGN	SIGNATURE ELECTRONIQUE MME GOURNEY LECONTE 07/10/2019 AU 07/10/2020	18/10/2019	80,00
	NOTA BENE	COTISATION 2019 NOTA BENE	22/10/2019	180,00
Frais de nettoyage des locaux	JBS PROPRETE	ENTRETIEN DES LOCAUX SEPTEMBRE 2019	18/10/2019	2 686,36
		ENTRETIEN DES LOCAUX OCTOBRE 2019	20/11/2019	2 686,36
TOTAL				74 280,80

BUREAU SYNDICAL DU 6 DECEMBRE 2019
Compte-rendu des dépenses entre 5 000€ et 50 000€
Au titre des délégations du Président
du 11/10/2019 AU 25/11/2019

Objet	Fournisseur / Tiers	Objet de la dépense	Date du Mandat	Montant HT
Capital emprunt pour travaux d'électricité	CAISSE D'EPARGNE DE BN	ANNUITE 01/10/19 DU PRET A141401D10	12/11/2019	15 768,40
		ANNUITE 01/10/19 DU PRET A141401D9	12/11/2019	34 438,27
		ANNUITE 07/12/19 DU PRET A14099K42	13/11/2019	23 571,46
		ANNUITE 07/12/19 DU PRET A14099K43	13/11/2019	5 242,11
		ANNUITE 11/12/19 DU PRET A141401D4	13/11/2019	35 175,17
		ANNUITE 11/12/19 DU PRET A141401D5	13/11/2019	19 584,07
		ANNUITE 11/12/19 DU PRET A141401D6	13/11/2019	10 061,51
		ANNUITE 15/12/19 DU PRET A14100CS6	13/11/2019	14 358,22
		ANNUITE 16/12/19 DU PRET A14100CS15	13/11/2019	30 117,91
		ANNUITE 16/12/19 DU PRET A14100CS16	13/11/2019	20 808,01
		ANNUITE 30/09/19 DU PRET A14100CS2	12/11/2019	44 986,32
		ANNUITE 30/09/19 DU PRET A14100CS3	12/11/2019	8 805,52
		ANNUITE 31/12/19 DU PRET A14099K4	13/11/2019	22 276,76
	CREDIT AGRICOLE DE NORMANDIE	ANNUITE 15/10/19 DU PRET 137005147	12/11/2019	21 481,77
		ANNUITE 15/10/19 DU PRET 137006289	12/11/2019	31 713,96
		ANNUITE 15/10/19 DU PRET 147909621	12/11/2019	5 822,20
		ANNUITE 15/10/19 DU PRET 168143363	12/11/2019	24 222,53
		ANNUITE 15/10/19 DU PRET 168144208	12/11/2019	9 109,82
		ANNUITE 15/11/19 DU PRET 130983570	13/11/2019	5 162,18
		ANNUITE 15/11/19 DU PRET 130983759	13/11/2019	39 776,94
		ANNUITE 15/12/19 DU PRET 10000053248	13/11/2019	13 216,60
		ANNUITE 15/12/19 DU PRET 10000053246	13/11/2019	22 400,34
		ANNUITE 15/12/19 DU PRET 10000053247	13/11/2019	37 306,33
		ANNUITE 15/12/19 DU PRET 131551032	13/11/2019	6 426,37
		ANNUITE 15/12/19 DU PRET 131551050	13/11/2019	28 401,46
		ANNUITE 15/12/19 DU PRET 140247346	13/11/2019	21 325,22
	ANNUITE 15/12/19 DU PRET 140247570	13/11/2019	15 468,25	
	ANNUITE 15/12/19 DU PRET 169200651	13/11/2019	27 425,46	
	ANNUITE 15/12/19 DU PRET 169201990	13/11/2019	10 181,81	
	CAISSE D EPARGNE DE BN	ANNUITE 07/12/19 DU PRET A141705D12	13/11/2019	27 624,72
		ANNUITE 07/12/19 DU PRET A141705D12	13/11/2019	36 244,49
		ANNUITE 08/12/19 DU PRET A14160647	13/11/2019	24 092,36
		ANNUITE 14/12/19 DU PRET A14160648	13/11/2019	19 673,15
ANNUITE 14/12/19 DU PRET A141705D7		13/11/2019	38 114,28	
ANNUITE 14/12/19 DU PRET A141705D8		13/11/2019	44 726,00	
ANNUITE 18/12/19 DU PRET A141504B2		13/11/2019	8 898,19	
ANNUITE 28/09/19 DU PRET A141504B10		12/11/2019	17 935,03	
		ANNUITE 28/09/19 DU PRET A141504B7	12/11/2019	5 580,98

Objet	Fournisseur / Tiers	Objet de la dépense	Date du Mandat	Montant HT
		ANNUITE 28/09/19 DU PRET A141504B8	12/11/2019	9 105,14
		ANNUITE 29/09/19 DU PRET A141705D5	12/11/2019	12 713,75
		ANNUITE 29/09/19 DU PRET A141705D6	12/11/2019	6 705,27
		ANNUITE 30/09/19 DU PRET A14160646	12/11/2019	26 237,13
Frais d'études	SEGIC INGENIERIE AXES CONSEIL	ETUDE CONVERGENCE SIG - OUTILS METIERS	19/11/2019	7 887,50
Immobilisation corporelle	EIFPAGE ROUTE TRAVAUX	MONDEVILLE - RUE VARIN	08/11/2019	12 913,50
	EPSYS SAS	CAMBREMER - REMPLACEMENT PSSA LA VIGNE	19/11/2019	17 178,00
	GT CALVADOS	GOUVIX - RD132A - RUES DES FOURS	12/11/2019	39 242,18
		LISON - BT HT CHENE	19/11/2019	41 820,24
		MONDEVILLE - RUE VARIN	08/11/2019	23 065,11
		MOULINS EN BESSIN - RUE DE VERDUN	19/11/2019	8 664,87
	RESEAUX ENVIRONNEMENT	ESPINS - BT MONCEL	19/11/2019	8 806,49
		SAINT-GERMAIN-LE-VASSON - EXTENSION ELECTRIQUE	19/11/2019	21 441,54
		TOURVILLE-EN-AUGE - RD58 - ROUTE DE SAINT MARTIN	19/11/2019	14 899,68
	SAG VIGILEC	COQUAINVILLIERS - BT PERREYS	19/11/2019	37 207,56
		COQUAINVILLIERS - REMPLACEMENT H61	19/11/2019	36 012,24
		LISORES - BT ROUX - 368-05	19/11/2019	20 565,37
		LIVAROT-PAYS-D'AUGE - RD64	19/11/2019	17 551,21
	STURNO	VALDALLIERE - BT COURTACON	19/11/2019	24 440,06
		VALDALLIERE - CREATION PSSB CHÂTEAU	19/11/2019	35 891,23
	TEIM	BREMOY - BT VASTELIERE 096-11	19/11/2019	5 371,82
	TRANSFIX	ANISY - REMPLACEMENT PUC BOIS 250KVA	19/11/2019	5 200,00
		BOURGUEBUS - CREATION PAC 4 UF BIJOU 400	19/11/2019	5 200,00
		BRETTEVILLE-SUR-LAIZE - MUTATION PAC	19/11/2019	6 990,00
		CAMBREMER - REMPLACEMENT PSSA LA VIGNE	19/11/2019	6 990,00
		PONT-L'ÉVÊQUE - RUE DES LONGS CHAMPS	19/11/2019	6 990,00
		VALDALLIERE - CREATION PSSB CHÂTEAU 100	19/11/2019	10 250,00
		VIEUX - PSSB DELLE DE L'ORME BRULE 100KV	19/11/2019	10 250,00
Immobilisations reçues au titre des mise à disposition	GT CALVADOS	GOUVIX - RD132A - RUES DES FOURS	12/11/2019	30 133,32
	LES MONTS D AUNAY	LES MONTS D'AUNAY - DTMO	21/11/2019	17 388,83
Contrepartie DTMO	LES MONTS D AUNAY	AUNAY SUR ODON - DTMO	22/11/2019	24 417,82
Electricité compétence éclairage public et signalisation lumineuse	TOTAL DIRECT ENERGIE	PERIODE DU 01/09/2019 AU 31/10/2019	19/11/2019	10 820,83
		PERIODE DU 01/09/2019 AU 31/10/2019	19/11/2019	11 118,33
		PERIODE DU 01/09/2019 AU 31/12/2019	19/11/2019	6 280,06

Objet	Fournisseur / Tiers	Objet de la dépense	Date du Mandat	Montant HT
Maintenance éclairage public	CITELUM	TRAVAUX DE MAINTENANCE EP 2019 LOT 5	22/11/2019	20 862,63
	SPIE CITY NETWORKS	TRAVAUX DE MAINTENANCE EP 2019 LOT 4	19/11/2019	28 526,59
		TRAVAUX DE MAINTENANCE EP 2019 LOT 6	19/11/2019	31 642,56
	TEIM	TRAVAUX DE MAINTENANCE EP 2019 LOT 1	19/11/2019	19 495,88
		TRAVAUX DE MAINTENANCE EP 2019 LOT 2	19/11/2019	15 640,08
		TRAVAUX DE MAINTENANCE EP 2019 LOT 3	19/11/2019	29 471,96
Maintenance signalisation	GERTRUDE SAEM	FOURNITURES, INSTALLATIONS, MAINTENANCE	22/11/2019	5 709,60
Numerisation des plans	CERENE SA SERVICES	LOCALISATION DES RESEAUX	22/11/2019	9 837,52
Indemnités des élus	SDEC ENERGIE	INDEMNITES DE NOVEMBRE	04/11/2019	6 168,09
Intérêts des emprunts pour étalement	CAISSE D'EPARGNE DE BN	ANNUITE 01/10/19 DU PRET A141401D10	12/11/2019	8 706,12
		ANNUITE 01/10/19 DU PRET A141401D9	12/11/2019	7 850,03
		ANNUITE 14/12/19 DU PRET A141705D8	13/11/2019	5 558,13
		ANNUITE 16/12/19 DU PRET A14100CS16	13/11/2019	8 504,28
	CREDIT AGRICOLE DE NORMANDIE	ANNUITE 15/10/19 DU PRET 137005700	12/11/2019	6 141,91
		ANNUITE 15/10/19 DU PRET 137006289	12/11/2019	13 286,45
		ANNUITE 15/10/19 DU PRET 147908974	12/11/2019	6 582,32
		ANNUITE 15/10/19 DU PRET 168143363	12/11/2019	9 008,39
		ANNUITE 15/12/19 DU PRET 100000053248	13/11/2019	6 339,92
		ANNUITE 15/12/19 DU PRET 10000053247	13/11/2019	7 373,38
		ANNUITE 15/12/19 DU PRET 140247570	13/11/2019	5 307,03
Logiciels informatiques	ENERGIES DEMAIN BPI FRANCE	PROSPER BATIMENT	20/11/2019	5 000,00
TOTAL				1 664 286,12

BUREAU SYNDICAL DU 6 DECEMBRE 2019
Compte-rendu des dépenses du personnel
Au titre des délégations du Président
Du 11/10/2019 AU 25/11/2019

Numéro compte	Objet	Fournisseur / Tiers	Date du mandat	Montant HT
6218	Rémunération personnel extérieur	STAGIAIRE	15/10/2019	328,12
			23/10/2019	328,12
			19/11/2019	328,12
			22/11/2019	328,12
		CENTRE DE GESTION FTP	23/10/2019	30 905,76
			15/11/2019	30 261,98
6331	Versement de transport	URSSAF	04/11/2019	2 534,91
6332	Cotisation au FNAL	URSSAF	04/11/2019	633,75
6336	Cotisations CNFPT et Centre de Gestion	CENTRE DE GESTION FTP	04/11/2019	887,19
		URSSAF	04/11/2019	1 140,73
64111	Rémunération principale des titulaires	CNRACL	04/11/2019	11 879,57
		PREFON	04/11/2019	160,37
		RAFP	04/11/2019	728,85
		SALAIRES	04/11/2019	75 598,15
		SIE	04/11/2019	6 030,75
		TICKETS	04/11/2019	2 536,80
		URSSAF	04/11/2019	10 446,15
64112	Supplément familial des titulaires	PREFON	04/11/2019	6,18
		RAFP	04/11/2019	21,66
		SALAIRES	04/11/2019	3 100,47
		SIE	04/11/2019	138,99
		URSSAF	04/11/2019	312,63
64118	Indemnités des titulaires	PREFON	04/11/2019	70,95
		RAFP	04/11/2019	311,42
		SALAIRES	04/11/2019	38 827,05
		SIE	04/11/2019	3 119,30
		URSSAF	04/11/2019	4 579,57
64131	Rémunération principale des contractuels	IRCANTEC	04/11/2019	494,97
		SALAIRES	04/11/2019	10 422,63
		SIE	04/11/2019	693,34
		TICKETS	04/11/2019	277,84
		URSSAF	04/11/2019	2 202,87
64138	Indemnités des contractuels	IRCANTEC	04/11/2019	166,15
		SALAIRES	04/11/2019	3 556,02
		SIE	04/11/2019	239,36
		URSSAF	04/11/2019	730,25
6451	Cotisation à l'URSSAF	URSSAF	04/11/2019	21 799,60
6453	Cotisation aux caisses de retraite	CNRACL	04/11/2019	33 621,43
		IRCANTEC	04/11/2019	1 061,93
		RAFP	04/11/2019	1 061,93
6454	Cotisation aux ASSEDIC	URSSAF	04/11/2019	760,73
6458	Cotisation autres organismes sociaux	ATIACL	04/11/2019	436,00
6478	Autres charges diverses sociales	SODEXO	05/11/2019	12 596,00
TOTAL				315 666,71